

**EVALUATION FINALE DU PROGRAMME « L'ACCES AUX DROITS POUR LES ENFANTS, EN CE COMPRIS LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE, EST FACILITE PAR L'INTERACTION ENTRE LES AUTORITES PUBLIQUES, LE GRAND PUBLIC, ET LA SOCIETE CIVILE » (2017 – 2021) – DYNAMO INTERNATIONAL/CATSR**

RAPPORT FINAL

BERNARD VANDENABEELE ET JEAN-MARIE TSHIBANDA

Octobre 2021

## Table des matières

ACRONYMES .....	3
RESUME EXECUTIF.....	4
I. INTRODUCTION .....	6
I.1. Contexte et objectif de l'évaluation .....	6
I.1.1. Contexte .....	6
I.1.1. Objectif de l'évaluation .....	7
I.2. Méthodologie de l'évaluation et déroulement de la mission .....	7
I.2.1. Phase préparatoire .....	7
I.2.2. Phase de terrain .....	7
II. ANALYSE GLOBALE (PERTINENCE, COHERENCE, EFFICACITE, EFFICIENCE, DURABILITE, IMPACT ET AUTRE CRITERE, LE GENRE) .....	9
II.1. PERTINENCE.....	9
II.2. COHERENCE .....	11
II.3. EFFICACITE .....	12
II.3.1. Résultat atteint du R1.....	12
II.3.2. Résultat atteint du R2.....	13
II.3.3. Résultat atteint du R3.....	14
II.3.4. Résultat atteint du R4.....	14
II.3.5. Résultat atteint du R5.....	16
II.3.6. Résultat atteint du R0.....	16
II.4. EFFICIENCE.....	17
II.5. DURABILITE.....	18
II.6. IMPACT .....	19
2.7. AUTRE CRITERE : LE GENRE .....	24
III. LECONS APPRISES .....	25
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	26
IV.1. Conclusion .....	26
IV.2. Recommandations .....	27
ANNEXES.....	30
ANNEXE I : GUIDE D'ENTRETIENS .....	31
ANNEXE II : QUESTIONS EVALUATIVES / NOTE DE CADRAGE .....	33
ANNEXE III : LISTE DES PERSONNES CONSULTEES.....	35

## ACRONYMES

AENF	Alphabétisation et Education Non Formelle (AENF).
AMO	Action en Milieu Ouvert
APFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
AS	Assistants Sociaux
CA	Conseil d'Administration
CAD	Comité d'Aide au Développement (de l'OCDE)
CATSR	Comité d'appui au travail social de rue
CAU	Centre d'Accueil d'Urgence
CP	Comité de Pilotage
CPS	Centre de Promotion Sociale
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire
DI	Dynamo International
DISPE	Direction d'interventions Sociales pour la Protection des Enfants
DIVAS	Division des Affaires Sociales
ECOFIN	(Commission) Economique et Financière
ESDR	Enfant en Situation de Rue
EPST	Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
FBP	Financement basé sur la performance
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FSC	Forum Social Congolais
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GTPE	Groupe Thématique Protection de l'Enfant
IDMRS	Identification Documentation Médiation Réunification Suivi
IFAD	Institut Facultaire de Développement
IFASIC	Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication
INTS	Institut national des travailleurs sociaux
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEV	Orphelin enfant vulnérable
TPE	Tribunal Pour Enfant
TSR	Travailleur Social de Rue
TSDR	Travail Social de Rue
UCC	Université Catholique du Congo

## RESUME EXECUTIF

### *Les principales conclusions de l'évaluation*

---

Le programme « l'accès aux droits pour les enfants, en ce compris les enfants en situation de rue (ESDR), est facilité par l'interaction entre les autorités publiques, le grand public, et la société civile » (2017 – 2021), est pertinent par rapport au contexte spécifique de la République Démocratique du Congo où la question des enfants en situation de rue se pose avec acuité compte tenu de la persistance des conditions précaires liées à l'extrême pauvreté surtout dans les quartiers périphériques des grandes villes. Le programme DI donne à la RDC une réponse crédible à l'accès aux droits des enfants et particulièrement, les enfants vulnérables à Kinshasa et dans 5 villes des provinces : Lubumbashi, Bukavu, Boma, Kananga, Mbuji-Mayi.

Malgré la forte contrainte budgétaire lors de l'exécution de ce programme, le niveau des résultats atteints en général est bon. En réalité, le programme était très ambitieux (au départ choix des 6 villes d'intervention et un effectif « pléthorique » du personnel) mais les moyens financiers étaient très limités.

Par rapport aux effets/impacts (prévus ou non prévus), la mission d'évaluation épingle 3 principaux qui sont :

(i) **La réinsertion sociale des ESDR** comme un changement significatif qui est l'aboutissement des différentes activités développées par les TSR en faveur des ESDR dans ce programme.

(i) **L'impact lié à l'existence du CAU Likemo** : Le Centre offre un cadre idéal d'accueil d'urgence des ESDR en réponse aux besoins psychologiques, alimentaires, vestimentaires, hygiéniques et sécuritaires. Il procure satisfaction aux ESDR par ses services et aussi, donne une meilleure visibilité et de la crédibilité au travail social de rue.

(iii) **L'amélioration de la perception du Travail Social de Rue (TSDR)** : A la vue des résultats obtenus par le programme, la perception a nettement changé vis-à-vis du TSDR pour les personnes en contact avec le programme et certainement les autorités au niveau local et national.

De manière générale, la mise en œuvre du programme a intégré le Genre mais, au niveau de la coordination nationale, il y a encore très peu de femmes. Et pourtant, c'est l'espace privilégié des décisions mais qui reste, cependant, « dominé » par les hommes.

### *Les principales leçons apprises de la mise en œuvre du programme*

---

*Le CAU Likemo donne plus de visibilité et de crédibilité au travail social de rue en faveur des ESDR tant au niveau du CATSR qu'au niveau des partenaires. Ce centre reçoit de plus en plus des visiteurs qui s'y intéressent et offrent des opportunités d'appui.*

*L'appui des activités complémentaires au programme par d'autres partenaires internationaux était d'un précieux apport : d'autres activités complémentaires ont été financées par d'autres partenaires internationaux. A Lubumbashi, la WBI a financé la création de l'atelier de coupe et couture comme une activité génératrice de revenus pour répondre aux besoins du CATSR.*

*Les TSR ont connu des sérieuses difficultés pour travailler lors des rafles policières des enfants dans la rue : opérations « Likofi », « Kanyama Kasese ». Au cours de ces opérations, les ESDR sont absents de leurs sites habituels. Il est donc difficile pour les TSR de travailler pendant une telle période.*

*La formation socioprofessionnelle des ESDR ne suffit pas sans la possibilité d'obtention de l'emploi ou de la création des unités solidaires de production (activité génératrice de revenus). Et sans ces opportunités à la fin de la formation, le risque de retourner dans la rue reste réel et considérable.*

## *Les principales recommandations de l'évaluation :*

---

### **Recommandations générales**

Les activités du programme en réponse aux besoins des ESDR notamment, la prise en charge scolaire, les formations professionnelles, les suivis des enfants, la recherche des familles, la réunification familiale, les soins médicaux, etc. ont souffert de financement insuffisant (difficulté de répondre aux besoins identifiés) et pour cause, la contrainte budgétaire. Dans le prochain programme, les affectations de fonds sur les activités devraient être en adéquation avec les besoins réels pour une meilleure atteinte des résultats.

La sensibilisation communautaire (de proximité) devrait être renforcée par des campagnes dans les quartiers sur le travail des TSR, la protection de l'enfant et l'implication de la communauté dans la recherche de solutions durables en faveur des ESDR.

Le programme DI a suscité un grand espoir dans les provinces notamment à Lubumbashi et à Bukavu. Il serait à la fois opportun et impérieux de construire un centre à Lubumbashi (avec le prochain programme DI) et un autre, à Bukavu (avec DI mais, à partir d'un autre financement que celui de la DGD). Car, la meilleure qualité de l'offre de services du CAU Likemo est très illustrative.

### **Recommandations spécifiques**

#### Au CATSR

Il y a nécessité que le CATSR développe une banque de données statistiques informatisées avec la possibilité de saisir à distance et en temps réel les données d'identification des ESDR à partir d'un téléphone ou d'une tablette.

L'autonomisation du CATSR est nécessaire pour la pérennisation des acquis du programme DI. Le CATSR devra être renforcé dans la mobilisation des ressources locales (la levée des fonds) et dans la recherche des financements pour les projets. Le CATSR devra explorer les possibilités de financement à travers le Fonds de Contrepartie (ministère du Plan) en plus de la possibilité qu'offre le MINAS.

Il serait très utile de créer un fonds d'urgence disponible au centre Likemo afin de pouvoir gérer les cas d'urgence. L'affectation des 2 TSR au CAU Likemo déchargerait le Directeur du centre de multiples tâches surtout la gestion des urgences.

Il y a nécessité d'augmenter le nombre des femmes dans l'espace décisionnel au niveau de la coordination nationale où la participation des femmes reste encore minorée.

#### Au MINAS

Renforcer la coordination interministérielle (transversalité des politiques et des interventions publiques) et le lead dans la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfant.

#### A Dynamo international

Le prochain programme DI pourra contribuer à renforcer la capacité de gestion du CATSR : obtention du logiciel de gestion comptable et acquisition de la banque informatisée de données.

Concernant le prochain programme, il serait important pour DI de rationaliser l'effectif du personnel afin d'en améliorer la rémunération en évitant un effectif « pléthorique ».

L'apport de l'expertise belge est indéniable mais le rapport avantages/coûts ne permettrait pas de maintenir un expert en RDC pour une longue durée. En plus, pour le bon déroulement du programme, il serait prudent de prévenir les risques de conflits de pouvoirs avec les responsables du CATSR qui devront assumer pleinement leur rôle de porteur du projet. Toutefois, pour plus d'efficacité, DI pourra soutenir le CATSR dans ses démarches auprès de principaux partenaires étatiques et internationaux.

# I. INTRODUCTION

## I.1. Contexte et objectif de l'évaluation

### I.1.1. Contexte

Dynamo International étant un Acteur de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG) belge, il coordonne le Réseau International des Travailleurs Sociaux de Rue (TDSR) constitué de 51 plates formes nationales de TSR des pays du nord et du sud. La mission du Réseau est de favoriser l'échange de pratiques, la formation et la réflexion afin d'améliorer le travail social de terrain en fournissant des outils permettant d'accompagner les personnes en situation d'exclusion sociale manière plus efficace. Il vise également la sensibilisation, l'interpellation ainsi que la promotion du travail social de rue dans ses spécificités.

Le Comité d'Appui au Travail Social de Rue « CATSR » est une plate-forme nationale d'organisations non gouvernementales congolaises et des travailleurs sociaux de rue qui œuvrent pour la valorisation du travail social de rue et la prise en charge de personnes vivant en situation difficile. Le CATSR est membre du Réseau International des Travailleurs Sociaux de Rue et il est composé actuellement des organisations qui sont membres en RDC. Il existe depuis 2006 et travaille dans le but d'apporter un appui aux enfants, jeunes et femmes vivant en situation difficile.

Financé par la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD), le programme DI 2017-2021 a été mis en œuvre en RDC par le CATSR en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales (MINAS)/Direction d'interventions Sociales pour la Protection des Enfants (DISPE) dans 6 villes/provinces : Kinshasa, Lubumbashi/Haut-Katanga, Bukavu/Sud-Kivu, Boma/Kongo Central, Kananga/Kasaï-Central, Mbuji-Mayi/Kasaï-Oriental.

Une évaluation externe à mi-parcours a été réalisée en septembre 2019. En fin du programme, une évaluation externe finale est effectuée par le bureau conseil AXYOM pour apprécier la mise en œuvre des interventions, les résultats et les changements générés par le programme.

Objectif spécifique du programme est : l'accès aux droits pour les enfants, en ce compris les enfants en situation de rue, est facilité par l'interaction entre les autorités publiques, le grand public, et la société civile.

Résultats du programme sont : R1 - Les Ministères congolais ayant dans leurs attributions la protection des droits de l'enfant et leurs différents départements (national et provincial), assurent une mise en œuvre plus effective de la loi portant protection de l'enfant ; R2 - La pratique professionnelle de la société civile, des acteurs de terrain et des associations congolaises de protection de l'enfant et d'aide à l'enfant a été renforcée ; R3 - Les différents acteurs publics-privés congolais (intégrant les pouvoirs exécutifs et législatifs et les acteurs de terrain), se concertent et se coordonnent ; R4 - Au moins 10 350 enfants en situation de rue bénéficient d'une prestation sociale holistique significative et durable, leur garantissant un accès à leurs droits de base (Santé [physique et psychologique], éducation [formelle et non formelle], réinsertion sociale et familiale, ...) ; R5 - Les communautés et le grand public congolais sont sensibilisés aux droits de l'enfant et à la loi de protection de l'enfant congolais ; R0 - Dynamo international coordonne le programme, renforce le CATSR dans sa capacité à gérer un programme d'envergure de qualité et s'assure qu'elle détienne les capacités pour autonomiser son fonctionnement.

La situation des enfants en situation de rue demeure une question préoccupante et majeure en RDC. En effet, les enfants en situation de rue échappent à la plupart des services et institutions d'aide sociale dans le pays. Seuls 7% des enfants en situation de rue ont accès à un service social de base qui consiste, pour la grande majorité des cas, en un service d'hébergement uniquement. Les services sociaux de bases sont peu accessibles aux enfants en situation de rue et les travailleurs sociaux sont peu outillés, mal rémunérés et peu reconnus. Il est donc primordial de renforcer et de promouvoir le travail social de rue en RDC, ce qui est en partie le rôle du Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR), partenaire du programme sur place. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du projet n°19 « Droits et protection de l'enfant en RDC » de la commission mixte entre la Fédération Wallonie Bruxelles et le Gouvernement congolais. Le deuxième partenaire local est le Ministère des Affaires

Sociales et plus particulièrement la DISPE, Direction des Interventions Sociales pour la Protection de l'Enfant. On estime à 103 500 personnes touchées directement par les actions du programme.

### I.1.1. Objectif de l'évaluation

L'évaluation finale externe a deux objectifs, un objectif de redevabilité intéressant plus les bailleurs de fonds et aussi un objectif d'apprentissage pour améliorer les actions futures : (i) Redevabilité : l'analyse de la mise en œuvre du programme sur base des critères d'évaluation du CAD : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. L'analyse doit aussi permettre d'apprécier la stratégie d'intervention pour évaluer dans quelle mesure les capacités de gestion et le dispositif organisationnel sont adaptés ou non à l'atteinte des résultats attendus. (ii) Apprentissage : outre la mise en évidence des forces et faiblesses liées à l'exécution du programme, l'évaluation doit tirer des leçons utiles et meilleures pratiques afin de les capitaliser pour le prochain programme.

### I.2. Méthodologie de l'évaluation et déroulement de la mission

En raison des objectifs de redevabilité et d'apprentissage de cette évaluation finale, l'approche participative a été moins prononcée que lors de l'évaluation à mi-parcours bien que toujours existante. Les données issues de la revue documentaire, des entretiens et des focus groups ainsi que des observations participatives ont été croisées afin de répondre aux questions d'évaluation formulées au niveau des critères d'évaluation.

La mission s'est déroulée selon les étapes suivantes :

#### I.2.1. Phase préparatoire

- Réunion de cadrage : une réunion de cadrage (ou de démarrage) a été organisée en distanciel le mardi 24 août 2021 avec le Comité de Pilotage (CP) et les 2 évaluateurs. Cette réunion a permis de produire une note de cadrage, laquelle constitue une version opérationnelle et améliorée des Termes de référence initiaux.
- Revue documentaire : les documents suivants ont été consultés par les évaluateurs : - Les différentes chartes de DI (y compris sa politique GAR) - Le document de programme (y compris le cadre logique et la théorie du changement) - Le rapport d'évaluation intermédiaire (y compris la réponse managériale) - Les rapports narratifs et financiers du programme - Les rapports de suivi du programme (y compris les rapports financiers) - Les données collectées pour la mesure des indicateurs. Ces documents ont été transmis par la chargée de projets de Dynamo International aux 2 consultants le 02 septembre 2021.
- Elaboration d'un guide d'entretien : un guide d'entretien a été élaboré avec des questions spécifiques pour chaque groupe concerné : gestionnaires du projet, coordinateurs nationaux et provinciaux, travailleurs de rue, enfants en situation de rue, décideurs, autres acteurs du secteur du travail de rue et les bénéficiaires indirects (familles, journaliste, communauté, infirmiers, enseignants, assistant social du Tribunal pour enfant/TPE).

#### I.2.2. Phase de terrain

Au cours de cette phase de terrain, les entretiens individuels et en groupes restreints (focus group) ainsi que les visites sur le terrain ont été réalisés à Kinshasa et à Lubumbashi/province du Haut-Katanga. En raison de contraintes budgétaires pour cette mission, les entretiens à Bukavu/province du Sud-Kivu ont été organisés à distance.

- Briefing : une réunion de briefing opérationnel a été organisée au démarrage de la mission de terrain avec les membres locaux du CP et le consultant résidant à Kinshasa.



**Réunion de briefing au CATSR avec le coordonnateur national et le Directeur du centre Likemo/suppléant du coordonnateur**

- **Entretiens semi-structurés** : les entretiens ont été individuels ou collectifs et en groupes restreints (focus group), de type semi-ouvert, en distanciel ou en présentiel, suivant les différentes catégories de personnes ciblées : (a) Entretiens avec les différents décideurs et gestionnaires liés au programme (CP et équipe de projet de Dynamo International à Bruxelles et à Kinshasa, coordinations nationale et provinciales du CATSR, direction de la DISPE) afin d'analyser le niveau de la gestion du programme. La revue documentaire a contribué également à cette analyse. (b) Entretiens avec d'autres acteurs du secteur (ONGs, bailleurs de fonds, ministères) afin de comparer le rapport coût-efficacité avec d'autres expériences. (c) Entretiens avec les équipes belges et congolaises afin de confronter les impressions sur le travail déjà réalisé par rapport aux résultats attendus ainsi que d'analyser la collaboration entre le niveau belge et congolais. (d) Entretiens avec les bénéficiaires indirects du programme (familles, communauté, Assistant social de TPE, infirmière, enseignant, journaliste).
- **Focus Groups** : les Focus group ont été réalisés avec les équipes nationales et provinciales afin de confronter les impressions sur le travail réalisé par rapport aux résultats attendus ainsi que d'analyser la collaboration entre le niveau national et provincial ; - Focus group avec les travailleurs sociaux des provinces ciblées (Kinshasa, Bukavu, Lubumbashi). Cette technique vise à favoriser l'échange d'impressions et d'expériences sur le projet. - Focus groups avec les enfants en situation de rue des provinces ciblées (Kinshasa, Bukavu, Lubumbashi). Cette technique vise à favoriser l'échange d'impressions et d'expériences sur le programme.
- **Observation participative** : les observations participatives ont été réalisées : (a) au centre Likemo à Kinshasa afin d'analyser la qualité de la gestion du centre et du travail effectué en faveur des enfants en situation de rue et au lieu d'exécution du programme à Lubumbashi. (b) à la réunion des Travailleurs sociaux de rue (TSR) pour voir comment se déroule le partage d'information de terrain et la recherche commune de solutions pour certains cas (c) auprès des enfants en situation de rue à Kinshasa et à Lubumbashi afin d'apprécier la perception du changement chez les enfants en situation de rue qui sont appuyés par le programme.



**Séance d'apprentissage de dessin au centre d'accueil d'urgence Likemo**



Le siège du CATSR à Lubumbashi où se déroulent les activités du programme

L'analyse de l'évaluation a été réalisée par triangulation des données issues de la revue documentaire, des entretiens individuels, des focus groups et des observations participatives. Et une attention particulière a été accordée au genre afin d'en apprécier le niveau d'intégration dans les interventions du programme.

## II. ANALYSE GLOBALE (PERTINENCE, COHERENCE, EFFICACITE, EFFICIENCE, DURABILITE, IMPACT ET AUTRE CRITERE, LE GENRE)

### II.1. PERTINENCE

De manière générale, le programme est pertinent. Il répond aux besoins devenant de plus en plus importants dans le pays concernant la prise en charge des ESDR et des OEV en RDC. Tant qu'il y a persistance des causes liées à l'extrême pauvreté dans le pays et d'autres problèmes structurels non résolus (faible organisation et insuffisance de financement du secteur, faible application de la loi portant protection de l'enfant, infrastructures sociales insuffisantes, etc.), la vulnérabilité ne fait qu'augmenter chez certains enfants et le filet social dans le pays est quasi absent. La logique d'intervention du programme telle que décrite dans le cadre logique est en adéquation avec les besoins des ESDR dans le pays. Cette pertinence du programme est attestée aussi par l'évaluation à mi-parcours.

La stratégie avec intervention tridimensionnelle (micro, méso et macro) reste pertinente dans le contexte actuel de la RDC. Elle permet de renforcer la capacité/les compétences des TSR, d'améliorer la concertation et la coordination de tous les acteurs à tous les niveaux (provinciaux, nationaux et internationaux) et d'impulser les changements politiques par le plaidoyer afin de régler les questions structurelles liées à la problématique de l'enfant en situation de rue. Cependant, l'engagement, la responsabilisation et le leadership du MINAS seraient indispensables pour l'obtention des solutions durables.

La stratégie IDMRS (Identification, Documentation, Médiation Réunification et Suivi) de l'équipe AMO est toute aussi pertinente car, elle répond bien au processus adapté en réponse aux multiples besoins des ESDR et avec pour finalité, l'intégration sociale des enfants qui ont connu le rejet de la société (exemple, enfants « dits-sorciers ») et la rupture familiale. Cette stratégie a été la base du succès des interventions des équipe AMO au cours de l'exécution de ce programme.

Le Plan National Stratégique de Développement de la RDC 2019-2023 relève les points importants caractérisant la situation du secteur de protection sociale : « Par ailleurs, le secteur de la protection sociale des groupes vulnérables est caractérisé par : (i) l'insuffisance dans la couverture et la qualité des prestations sociales ; (ii) la faible prise en charge des indigents et vulnérables du fait du vieillissement des infrastructures dédiées ; (iii) la faiblesse du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF).

Les défis à relever portent essentiellement sur : (i) la promotion et la protection sociale des droits des personnes en situation difficile ; (ii) la prise en charge d'un effectif croissant des personnes vulnérables face aux risques divers faute d'infrastructures sociales adéquates ; (iii) l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base de

*qualité et à un revenu minimum ; (iv) la lutte contre toutes formes d'exclusion, de vulnérabilité et de pauvreté, et les inégalités pour promouvoir la cohésion sociale ; et (v) la coordination opérationnelle des acteurs<sup>1</sup> ». Ces différents points cités ci-dessus, montrent à suffisance la pertinence du programme DI par rapport aux besoins identifiés dans le document de stratégie de développement de la RDC.*

La construction du bâtiment du Centre d'Accueil d'Urgence (CAU) Likemo se trouve parmi les grandes réalisations du programme. Ce bâtiment donne plus de visibilité au travail de CATSR et aussi au programme DI. Il répond aux besoins cruciaux en infrastructures sociales de base en RDC. Car, les quelques infrastructures qui existent, pour la plupart, sont en état de délabrement avancé et d'autres datent de l'époque coloniale.

Le dispositif organisationnel DI-CATSR-DISPE/MINAS dans la mise en œuvre du programme est aussi pertinent. Il donne l'opportunité de : (1) collaboration étroite privé-public : entre la société civile représentée par le CATSR et la structure d'administration publique DISPE/MINAS ; (2) gain de l'expérience internationale en matière de travail de rues pour la prise en charge des ESDR à travers l'organisation DI. Le rôle et l'apport de chaque partenaire mis en synergie garantissent la bonne exécution des activités.

La présence belge et la coordination DI-CATSR-DISPE ont été pertinentes dans le contexte de la mise en œuvre du programme DI : L'apport de la présence belge a été bénéfique pour le programme : la compréhension aisée des difficultés rencontrées, la validation des ajustements proposés, le coaching rapproché (fort de l'expérience internationale/Belgique), la contribution à l'installation de base de stabilité (dans le contexte de conflit ou dissension entre les responsables de CATSR) au début du programme et la facilitation pour l'ouverture du CATSR aux ONGs belges évoluant en RDC (la mise en relation).

Les activités développées dans le cadre du programme sont pertinentes pour les ESDR et OEV dans le contexte de la fragilité du pays : l'identification, la scolarisation, la formation professionnelle, la réunification familiale, les soins de santé, les concertations nationales avec tous les coordonnateurs provinciaux.

La présence du programme dans les grandes villes (Lubumbashi, Bukavu, Kinshasa, etc.) surtout en provinces est aussi pertinente. Car, elle répond à la question sur la couverture des services en matière de travail social de rue dans le pays. Avec la situation économique-sociale précaire en milieux ruraux, il est observé un exode rural important et continu (ce phénomène a été identifié déjà parmi les risques stratégiques lors de l'élaboration de ce programme). Et, ce sont les grandes villes qui reçoivent au jour le jour un nombre important de populations notamment, des enfants vulnérables qui viennent et augmentent le nombre d'ESDR dans ces villes.

En RDC, l'épidémie de Covid-19 a été déclarée le 10 mars 2020. Toutes les 26 provinces ont été touchées de manière progressive.

Dans le contexte sanitaire mondial lié au Covid-19, la situation des enfants en situations de rue (ESDR) n'a cessé de se détériorer en RDC. Les travailleurs sociaux de rue (TSR) du CATSR ont accentué leurs efforts afin d'assurer l'accompagnement des ESDR. La pertinence du programme DGD s'est avérée plus que nécessaire pendant cette période. Comme partout dans le monde, le Covid-19 a renforcé les inégalités sociales en RDC et a affecté plus particulièrement les plus démunis dont les ESDR. L'équipe de la coordination nationale du CATSR a été dynamique durant cette période du Covid-19. Ainsi à Kinshasa, le CATSR était impliqué dans un groupe d'acteurs publics et privés qui travaille sur la question de la protection des droits de l'enfant. En province, il a également participé aux espaces sectoriels d'échange sur les questions de la stratégie d'intervention afin de renforcer la protection des ESDR, durant cette période particulière. À Lubumbashi, le CATSR a été retenu par UNICEF parmi les structures chargées de l'hébergement des enfants en situations de rue durant la période Covid-19 à travers son projet « Appui à la réponse de protection dans la lutte contre le Covid-19 dans le Haut KATANGA ».

La pandémie du Covid-19 a aussi eu un impact sur le fonctionnement habituel du Centre d'accueil d'Urgence (CAU-LIKEMO). Les procédures d'accueil et d'accompagnement ont été adaptées pour respecter les mesures gouvernementales de distanciation. Les ESDR ont reçu des masques, désinfectants et kits nourriture. Les TSR ont organisé de la sensibilisation communautaire pour expliquer les risques de contamination du Covid-9 et les mesures préventives. À la suite du confinement de la commune de la Gombe à Kinshasa, Madame Rose Boyata, Ministre Nationale des Affaires Sociales et l'ensemble de son cabinet ont travaillé dans les bureaux du CAU-

---

<sup>1</sup> Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 de la RDC.

LIKEMO. Ce fut une bonne occasion pour le CATSR de faire connaissance avec la Ministre et de l'interpeller pour que le fonctionnement du CATSR soit pris en compte par le budget annexe de l'Etat.

## II.2. COHERENCE

### Cohérence par rapport aux ODD

Les interventions du programme contribuent dans une certaine mesure au processus lié à l'atteinte des ODD au niveau de la RDC. La correspondance entre les activités principales du programme avec les ODD est présentée dans le tableau ci-après.

Activités du programme	ODD
1. Sensibilisation sur la protection de l'enfant et plaidoyer sur l'application de la loi portant protection de l'enfant	ODD 1 (1.3) <sup>2</sup>
2. Distribution des repas aux ESDR au niveau du centre Likemo	ODD 2 (2.1) <sup>3</sup>
3. Administration des soins aux ESDR malades au centre Likemo (existence d'une infirmerie) et dans la rue	ODD 3 <sup>4</sup>
4. Scolarisation des ESDR et OEV	ODD 4 (4.5) <sup>5</sup>
5. Formation professionnelle des ESDR et OEV pour leur autonomisation surtout les filles	ODD 5 <sup>6</sup>

### Cohérence par rapport à la stratégie nationale (alignement)

Le programme DI est en cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023 qui stipule au niveau de l'objectif 2 : « **Améliorer la protection sociale des groupes vulnérables** : (i) construction, réhabilitation et équipement des infrastructures sociales du MINAS et celles de prise en charge des personnes vulnérables, y compris les centres de rattrapage scolaire, d'apprentissage professionnel et d'alphabétisation ; (ii) mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale des personnes pauvres et vulnérables, etc.<sup>7</sup> ».

A part la DISPE/MINAS et en province DIVAS, le programme DI collabore, à travers un cadre de concertation sous la coordination de la MINAS, avec d'autres ministères : ministère du Genre et de la famille, ministère de la Jeunesse, ministère de la Justice et des Droits humains.

Dans le cadre du programme, les mécanismes de concertation mis en place ont conduit aux réalisations suivantes :

- (A Kinshasa) Les réunions trimestrielles de la coordination nationale de l'enfant vulnérable constituaient une occasion de réunir et d'échanger avec tous les acteurs qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfant en situation difficile. Cette opportunité a permis d'établir une cartographie des interventions des acteurs et, pour le CATSR de faire connaître ses actions à d'autres acteurs ; les réunions mensuelles de suivi du comité technique de suivi ont donné l'occasion de trouver des pistes d'amélioration et de combler des petites lacunes dans la mise en œuvre des activités sur le terrain (Kinshasa) ;

<sup>2</sup> ODD 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

<sup>3</sup> ODD 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

<sup>4</sup> ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

<sup>5</sup> ODD 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

<sup>6</sup> ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

<sup>7</sup> PNSD 2019-2021, p.38

- (A Lubumbashi) L'admission des enfants dans les institutions scolaires et l'obtention d'exemption de paiement au TENAFET. Ces facilités ont été accordées par le ministère provincial des Affaires Sociales en collaboration avec le ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et Technique (EPST) ;
- (A Bukavu) L'obtention des ordres de mission, des attestations d'indigence pour certains enfants pour les démarches d'enregistrement de l'enfant. C'est la DIVAS qui a facilité ces démarches auprès des autorités locales.

### **Cohérence du programme par rapport au programme de coopération (harmonisation)**

La programme DI collabore avec d'autres partenaires à la coopération qui appuient de façon complémentaire les activités du programme. Il s'agit de Wallonie-Bruxelles internationale, APEFE, ENABEL et d'autres Ambassades. A Lubumbashi, la Wallonie Bruxelles Internationale a financé l'atelier de coupe et couture comme une activité génératrice de revenus en réponse aux besoins des ESDR et OEV.



**Atelier de coupe et couture pour la formation des filles financé par WBI à Lubumbashi**

NURU NATUMAINI RDC a donné un appui pour assurer la nourriture aux enfants comme le programme DI n'avait pas prévu cette activité à Lubumbashi.

Et, APEFE a financé la porcherie et la pisciculture à Boma et ENABEL, l'atelier de couture à Mbuji-Mayi.

## **II.3. EFFICACITE**

L'efficacité permet de mesurer si les objectifs du projet ont été atteints, compte tenu de leur importance relative. Il sera apprécié ici le niveau d'atteinte des indicateurs liés aux résultats tel que définis dans le document du projet.

**Remarque** : les indicateurs repris dans cette évaluation correspondent à ceux approuvés par la DGD en 2017. Le cadre logique (résultats et indicateurs) a été reformulé dans le cadre du processus de certification en 2020. Ce travail réalisé cependant, a été peu utilisé, s'avérant trop contraignant et difficilement appropriable par les équipes de terrain à ce stade du programme. Le processus d'apprentissage sur les indicateurs est inscrit dans le plan d'amélioration de Dynamo International.

L'analyse de l'atteinte des résultats se fera donc à partir des indicateurs des activités liées à la réalisation de chaque résultat.

### **II.3.1. Résultat atteint du R1**

***R 1 - Les Ministères congolais ayant dans leurs attributions la protection des droits de l'enfant et leurs différents départements (national et provincial), assurent une mise en œuvre plus effective de la loi portant protection de l'enfant***

Indicateurs	Niveau prévu	Niveau atteint	Ecart
Nombre de rencontres entre les ministères en question et le CATSR (ces rencontres étant un gage de reconnaissance du CATSR comme acteur incontournable)	75	72	- 3
Nombre d'acteurs issus des ministères et de leurs départements ciblés par le programme ayant renforcé leur expertise en matière de droits de l'enfant (dont au moins 25% sont des femmes)	20	36 (19 F)	+ 16
Le gouvernement se positionne officiellement sur la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfant au moins 1 fois par an.	5 (7)	6	

L'atteinte de ce résultat est en grande partie réalisée en ce qui concerne le positionnement du CATSR comme acteur influent auprès du MINAS sur les questions de renforcement de la LPPE. Suite aux initiatives de plaidoyer menées par le CATSR, le MINAS a pris divers positionnements forts : il a octroyé un terrain pour la construction du centre Likemo à Kinshasa et approuvé l'affectation d'un terrain pour la construction d'un nouveau centre à Lubumbashi; il a assuré la coordination du groupe de travail OEV portée par la DISPE ; il a intégré la fonction des assistants sociaux au sein des Comités de médiation pour enfants opérationnels depuis 2019 ; il distingue maintenant le groupe spécifique des ESDR au sein des travaux menés par le Groupe de Travail Protection de l'Enfant ; il s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations transmises par les OSC à l'issue des ateliers d'évaluation des 10 ans de la LPE.

Cependant d'après le CATSR, le MINAS n'arrive pas encore à assurer la coordination attendue sur la protection de l'enfant vis-à-vis d'autres ministères concernés comme les ministères du Genre et de la Famille, de la Jeunesse, de la justice, etc., bien que le programme ait permis d'améliorer le niveau de coopération entre acteurs étatiques et non-étatiques via notamment un appui financier. CATSR estime que la coordination interministérielle reste toutefois encore trop théorique et la protection de l'enfant semble ne pas être parmi les priorités des ministères.

Le problème qui freine la mise en œuvre de la loi est l'inexistence jusqu'à ce jour du décret (délibéré en conseil de ministres) instituant le conseil national de l'enfant<sup>8</sup> comme un organe de conseil du Gouvernement qui assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et protection des droits de l'enfant. Les modalités pratiques de mise en œuvre (organisation et fonctionnement) ne sont pas encore déterminées pour mieux connaître les responsabilités des ministères en rapport avec leurs attributions.

Il est vrai que les efforts de plaidoyer sont engagés mais, focalisés seulement sur le Gouvernement/les ministères travaillant sur les droits de l'enfants tant au niveau national que provincial. Tandis que le Parlement comme institution législative n'a pas encore été ciblé par ce plaidoyer.

### II.3.2. Résultat atteint du R2

#### ***R 2 - La pratique professionnelle de la société civile, des acteurs de terrain et des associations congolaises de protection de l'enfant et d'aide à l'enfant a été renforcée***

Indicateurs	Niveau prévu	Niveau atteint	Ecart
Nombre de rencontres (régionales et internationales) auxquelles assiste un représentant congolais.	3	3	0
Existence d'un pool de formateurs opérationnels	15 (16)	7 (1 F)	- 8
Nombre de groupements de TSR actifs sur le terrain suite à la formation de base au travail social de rue en provinces et à Kinshasa.	3 (9)	2 (8)	- 1
Nombre de TSR actifs sur le terrain ayant été renforcés dans leur pratiques professionnelles (dont 50% sont des femmes).	140	88	- 52

Pour ce résultat, les formations prévues ont été réalisées. La majeure partie des TSR interrogés au cours de l'évaluation expriment leur satisfaction quant aux formations reçues dans le cadre de ce programme.

<sup>8</sup> Article 75 de la loi portant protection de l'enfant

Par ailleurs, les formations de base ont été organisées à Kindu/province de Maniema et à Tshikapa/province du Kasai.

Les modules de formation utilisés étaient standards. Les responsables de la gestion du programme au CATSR pensent qu'il faudrait actualiser ces modules. Les évaluateurs sont d'accord pour adapter les modules au contexte en pleine évolution.

En outre, au cours de l'exécution du programme, le CATSR a envoyé les stagiaires à Bruxelles pour échanges d'expériences (2 TSR au niveau de Kinshasa). Les stages prévus en 2020 et 2021 n'ont pas pu avoir lieu pour cause de Covid-19.

Le témoignage des TSR par rapport aux formations reçues : pour l'un (femme) : « Moi, je ne connaissais pas le projet pédagogique mais avec la formation, j'ai su les attributions en tant que TSR et ce qu'il ne faut pas faire » et pour l'autre (homme) : « J'étais trop brutal avec les enfants même dans ma famille, avec cette formation, j'ai eu la déontologie de TSR et ça m'a aidé et j'ai amélioré le travail ».

Les bénéficiaires de ces formations, notamment, les TSR ont désiré ardemment que ces formations soient données de manière continue et non en « one shoot ». Comme le contexte et la science sont en perpétuel changement, les modules de formations devraient aussi être actualisés ainsi que les approches de formation.

### II.3.3. Résultat atteint du R3

#### **R 3 - Les différents acteurs publics-privés congolais (intégrant les pouvoirs exécutifs et législatifs et les acteurs de terrain), se concertent et se coordonnent**

Indicateurs	Niveau prévu	Niveau atteint	Ecart
Nombre de participations annuelles du CATSR aux tables sectorielles liées aux questions des droits de l'enfant organisées par les autorités publiques nationales ou provinciales	25 (35)	25	0
Nombre de TSR qui participent systématiquement (tous les mois) à ces concertations (dont 50% de femmes) dans les provinces et à Kinshasa	70	70	0
Élaboration des cartographies des ESDR dans chaque ville ouverte par le programme : élaboration annuelle d'une cartographie des ESDR dans chaque province et à Kinshasa	30	30	0
Élaboration d'une cartographie nationale des ESDR : Existence d'une analyse nationale des cartographies provinciales	5	5	0

La concertation des acteurs a été organisée chaque mois pour voir les interventions des uns et des autres dans le cadre de la protection de l'enfant pour une coordination des activités dans chaque province d'intervention du programme.

La concertation à Kinshasa n'a pas très bien fonctionné pour plusieurs raisons : (1) diversité des acteurs dans le secteur, (2) diversité de coordinations à Kinshasa, (3) faible leadership au sein du CATSR au début du programme (2017-2018).

Ce qui a bien fonctionné, ce sont les réunions des groupes thématiques de la protection de l'enfant, les réunions de sous-groupes politiques de réforme de la justice et les réunions de coordination d'OEV. Le but de ces réunions est d'arriver à une meilleure priorisation des actions à travers la concertation et la coordination.

### II.3.4. Résultat atteint du R4

#### **R 4 - Au moins 10 350 enfants en situation de rue bénéficient d'une prestation sociale holistique significative et durable, leur garantissant un accès à leurs droits de base (Santé [physique et psychologique], éducation [formelle et non formelle], réinsertion sociale et familiale, ...)**

Indicateurs	Niveau prévu	Niveau atteint	Ecart
Les équipes AMO de TSR du CATSR sont opérationnelles sur le terrain, et composées de 45% de TSR femmes.	3 (6)	3	0

Existence d'un centre d'accueil d'urgence (hébergement, aide alimentaire, 1ers soins) d'une capacité d'accueil de 50 ESDR/jour 25 ESDR/nuît	1	1	0
Nombre d'activités d'animation pour les ESDR par les 30 travailleurs (comprenant les travailleurs DISPE/BISPE) actifs dans les 6 villes couvertes par le programme	1 800	3 495	+ 1 695
Au moins une activité par an de sensibilisation communautaire organisée par les équipes TSDR dans chaque province couverte par le programme	6	6	0
Indicateur général : Nombre d'ESDR (dont 50% de filles) touchés par le programme par les équipes TSR AMO mises en place	10 350	6 671 (1799 F)	- 3 679
Nombre de kits pour la réinsertion scolaire	1 372	1 493 (610 F)	+ 121
Nombre de kits pour la réinsertion socioprofessionnelle	1 372	904 (352)	- 468
Nombre de démarche administrative et réinsertion familiale ou centre d'hébergement	2 760	3 251	+ 491

Dans le tableau ci-dessus, il est observé un écart important entre le nombre prévu (10 350) des ESDR à identifier et le niveau atteint de l'indicateur (6 671). Pour expliquer cet écart, les raisons suivantes sont évoquées :

- Le nombre de bénéficiaires rapportés correspond au nombre d'ESDR identifiés sur fiche. Si cette méthode de calcul a l'avantage d'éviter le double comptage, elle ne permet pas de tenir compte des ESDR qui ont bénéficié d'un accompagnement plus indirect des TSR (premier contact dans la rue, écoute, conseils et information, participation aux animations). De plus, il est à noter que les données rapportées dans ce tableau couvrent la période 2017-2020, mais n'intègrent pas les réalisations de l'année 2021. Le nombre d'ESDR réellement touchés par le programme est donc ici sous-estimé. Pour un futur programme, la méthodologie de comptage devra faire l'objet d'un travail de définition plus précis et d'appropriation plus poussée avec les acteurs de terrain ;
- Les faibles moyens investis dans le programme étaient insuffisants pour atteindre ce niveau estimé de cet indicateur (rémunération, frais de transport, frais de communication, frais d'enquête et de suivi des cas, etc.). A ce propos, il est à noter que la motivation des TSR serait déterminante dans l'atteinte du niveau de cet indicateur. A Bukavu, dans ces conditions de travail, les TSR provenant de la DIVAS n'ont pas pu donner le meilleur d'eux-mêmes comme ils n'avaient pas de prime et ne recevaient que les indemnités (frais de transport et frais de communication) ;
- La formulation de cet indicateur ne prend pas en compte la fréquence qui intervient à côté du nombre des ESDR : un ESDR peut rechuter et revenir autant de fois aux services de prise en charge ou alors un ESDR peut bénéficier de beaucoup de services offerts.

En ce qui concerne le nombre de réinsertions socio-professionnelles, l'atteinte partielle de l'indicateur s'explique par une sous-estimation du budget initial alloué à cette activité. Suite à l'évaluation mi-parcours, il a été décidé de réorienter les activités vers une réinsertion durable plutôt que sur le nombre d'enfants réinsérés, notamment en complétant les kits de réinsertion socio-professionnelle par des kits post-formation.

A part les indicateurs sur le nombre d'ESDR touchés (atteinte partielle) et les kits de réinsertion socio-professionnelle (atteinte partielle) par le programme, les autres activités liées à ce résultat, ont été réalisées et parmi lesquelles d'autres activités ont dépassé le niveau prévu.

Les plus grandes réalisations pour ce résultat sont l'existence du CAU Likemo et la scolarisation des enfants. Il faut noter que la scolarisation a eu beaucoup de succès avec les réussites aux examens d'Etat (Bac) pour cette année 2021 au niveau de Kinshasa et de Lubumbashi (4 enfants dont 3 OEV et 1 ESDR, avec plus de 60% et le premier, 69%).

Les soins des rues ainsi que ceux au centre Likemo ont été administrés aux ESDR et les cas qui nécessitaient les soins approfondis ont été référés aux structures sanitaires pour une meilleure prise en charge médicale. Il a été calculé que 6 195 soins ont été dispensés et que 29 068 repas ont été servis aux ESDR au cours de l'exécution de ce programme.

Par ailleurs, les assistants sociaux (AS) de la DISPE, mis à la disposition dans le cadre du programme se sont bien intégrés dans l'équipe AMO auprès des TSR du CATSR. A part le rôle connu des TSR, ils avaient en plus un rôle important. En effet, ils sont intervenus : (1) dans l'acquisition des documents officiels (attestations d'indigence pour l'accès aux soins médicaux dans les hôpitaux publics et scolarisation dans écoles publiques, autorisations de descente sur terrain) auprès de l'autorité publique dont ils sont issus ; (2) en cas de problèmes sur le terrain (par exemple, lors de l'interpellation des TSR par la police), ils prennent le devant et se présentent comme étant les agents de la DISPE/DUAS/ MINAS. En termes de facilités et protection, la présence des AS rassure les TSR de CATSR (structures privée) sur le terrain.

### II.3.5. Résultat atteint du R5

#### **Résultat 5 : Les communautés et le grand public congolais sont sensibilisés aux droits de l'enfant et à la loi de protection de l'enfant congolais**

Indicateurs	Niveau prévu	Niveau atteint	Ecart
Nombre de BD imprimés	2 000	2 000	0
Nombre de diffusions d'une capsule vidéo	32	8	- 24
Newsletter	20	10	- 10
Nombre de journées publiques et niveau de participation (représentant publics/privés)	3	6	+ 3
Nombre de TSR ayant participé aux concertations préalables au FSC, par an, dans toutes les villes couvertes par le programme	70	3	- 67
Nombre représentations du CATSR au FSC à Kinshasa	27	0	- 27

Concernant ce résultat, les activités suivantes ont été réalisées : émissions radio-télévision à Kinshasa et en provinces, duplication et distribution des bandes dessinées du projet passé et quelques publications du journal CATSR « Parce que la rue existe » et dépliants aussi. Par ces activités, les communautés et le grand public congolais ont été sensibilisés. Par contre, l'activité liée à la tenue du Forum Social Congolais (FSC) n'a pas pu être réalisée, car le forum n'a pas pu avoir lieu à cause de la pandémie de Covid-19. Les TSR du CATSR ont cependant participé aux concertations préalables et ont eu l'occasion d'intervenir sur les perspectives de l'intervention sociale dans le contexte Covid-19 pour l'amélioration de la protection de l'enfant en situation de rue.

### II.3.6. Résultat atteint du R0

#### **R0 : Dynamo international coordonne le programme, renforce le CATSR dans sa capacité à gérer un programme d'envergure de qualité et s'assure qu'elle détienne les capacités pour autonomiser son fonctionnement**

Indicateurs	Niveau prévu	Niveau atteint	Ecart
Nombre de rapports administratifs et financiers du programme conçus en autonomie	175	180	+ 5
Nombre de missions de coordination de Kinshasa dans les provinces	8	9	+ 1
Nombre de missions effectuées par les responsables provinciaux qui viennent à Kinshasa pour les réunions de coordination	22	20	- 2
Nombre de personnes du CATSR ayant suivi la formation (5 coordinateurs des provinces et personnel Kinshasa - 10 pers)	15	15	0

Les activités liées à ce résultat ont été réalisées quasi au maximum. Dynamo International a assuré la coordination du programme (missions de coordination à Kinshasa) et le CATSR a été renforcé dans la capacité de gestion de ce programme (réunions de coordinations/mission des coordonnateurs provinciaux à Kinshasa, formation des coordonnateurs provinciaux et du personnel de Kinshasa). Toutefois, un effort reste à faire en rapport avec la gouvernance participative au niveau de la coordination afin d'éviter quelque fois des frustrations ou des tensions liées à la prise décisions jugées unilatérales.

Le CATSR a profité de la présence des coordonnateurs provinciaux venus à la réunion de coordination pour organiser l'assemblée générale à Kinshasa. Mais, il faut signaler qu'avec la Covid-19, il y a eu un ralentissement général des activités du programme.

Par ailleurs, suite au départ de l'ancien Coordonnateur national en décembre 2020, le chargé de programme 2017-2021 a été nommé Coordonnateur national. Ce cumul de fonctions amène des risques de surcharge de travail et de concentration de tâches chez une seule personne.

## II.4. EFFICIENCE

L'équipe du programme est composée de 46 personnes utilisées à temps plein : 1 coordonnateur national, 1 comptable, 1 directeur du centre Likemo, 2 sentinelles, 1 chauffeur, 1 femme chargée de la cuisine, 1 nettoyeur, 1 infirmière, 1 caissier logisticien, 11 TSR à Kinshasa, 5 coordonnateurs provinciaux et 20 TSR provinciaux. Il y a eu démission de l'ancien coordonnateur national et de l'ancien comptable. Tous deux ont été remplacés pour le premier par l'ancien responsable chargé de programme et pour le second, par un nouveau comptable. Il semble que l'ancien comptable a démissionné parce qu'il avait trouvé un poste qui payait mieux.

De manière générale, le paiement du personnel du programme a été sous-estimé par rapport aux tâches à effectuer et aux responsabilités à assumer (pour le staff). Il faut dire que les TSR courent parfois les risques d'aller dans les sites à la rencontre des ESDR pendant la journée et même la nuit. Et les indemnités de transport et de communication sont jugées insuffisantes pour couvrir les besoins réels des TSR pour le programme. Car, ils sont appelés à faire des enquêtes pour trouver les parents des ESDR, faire la médiation avec la famille et suivre l'évolution de l'enfant après la réunification familiale.

Cette rémunération insuffisante dans le programme a eu un réel effet négatif sur la motivation des TSR qui jouent un rôle clé par rapport aux ESDR et surtout les TSR provenant de la DISPE qui ne recevaient que les indemnités sans aucune prime alors que les fonctionnaires de l'Etat ont encore des salaires modiques qui ne leur permettent pas de couvrir les besoins basiques par mois. Et pour information, les projets qui emploient les agents et cadres de l'administration publique prévoient toujours le paiement des primes (voir projet Fonds mondial, Banque mondiale, Union Européenne, Agence de Nations-Unies, etc.) et particulièrement, dans le secteur de la santé, il existe l'octroi des primes de performance qui s'inscrivent dans le cadre de financement basé sur la performance (FBP).

L'acquisition de mini-bus de marque chinoise ne s'est pas avéré un bon choix, car, ce véhicule connaît parfois des pannes et les pièces de rechanges ne sont pas sur le marché (la société chinoise qui vendait cette marque de véhicule n'est plus à Kinshasa pour la vente des pièces de rechange). Ce qui fait qu'actuellement le véhicule éprouve des difficultés à fonctionner de manière optimale. Alors que les marques les plus utilisées en RDC par les projets sont généralement, les véhicules 4x4 Toyota, Land Cruiser, Land Rover, etc. Ce type de véhicule permet d'aller en périphérie de la ville de Kinshasa où il y a des problèmes de routes. Et, c'est là qu'on trouve les familles vivant dans l'extrême pauvreté et d'où proviennent généralement les enfants vulnérables ESDR ou OEV.

La présence de l'expertise belge a occasionné des charges importantes pour le programme : le logement, l'achat de véhicule pour l'expert et d'autres dépenses récurrentes comme le carburant, l'entretien et autres.

Il est vrai que la présence d'un expatrié était nécessaire lors de la première année du programme DI tenant compte du (de) : (i) contexte spécifique de la RDC (Etat fragile) ; (ii) situation précaire de conflit (collision) au CATSR lors du démarrage du programme entre le chargé de programme et l'ancien coordonnateur ; (iii) la première fois pour DI de confier un montant important au CATSR et surtout, le premier programme à mettre en œuvre avec la DGD pour DI ; (iv) son expertise avérée en travail social de rue étant donné qu'il est lui-même TSR à l'origine, (v) son intervention pendant les rafles des enfants dans la rue (engagement du dialogue constructif avec les autorités par rapport aux ESDR). Malgré l'apport remarquable de l'expert belge, cette situation pose un problème d'efficacité. Les charges de la présence belge ont été importantes pendant une année et demie d'un programme porté déjà par un partenaire local. A ce niveau, la question d'efficacité se pose néanmoins, en termes de rapport avantages/coûts pour un programme ayant une forte contrainte budgétaire.

Une solution pour rationaliser les dépenses aurait été, au cours de la première année du projet, pour l'expert belge d'aller à Kinshasa une fois par trimestre pendant deux semaines et les autres années, une fois par semestre. Cela réduirait significativement le coût pour le budget d'un programme de 5 ans.

En outre, avec la présence belge en permanence, le pouvoir décisionnel des responsables du CATSR n'était pas en situation de pleine liberté (situation potentiellement instable) pour mieux assumer leur responsabilité en tant qu'organisation partenaire porteuse du projet.

Il faut noter que les pièces justificatives sont souvent envoyées en retard à DI. Et cette situation met en mal le suivi financier du programme.

Tenant compte de l'espace budgétaire réduit pour le programme, le choix de 6 provinces ne peut se justifier car, il a contribué à l'augmentation des charges. Dans le cas de ce programme, il serait judicieux de limiter les interventions à 3 provinces.

L'implication de DISPE dans le programme est d'une importance capitale. Le programme a utilisé une approche qui unit les structures publique et privée. Cette approche est très appréciée par les évaluateurs avec plusieurs avantages (voir infra).

Les déplacements entre la capitale et les provinces ont été utiles pour éviter que les équipes en provinces se sentent isolées et aussi, ils donnent l'occasion de voir comment les activités se déroulent en provinces via des échanges entre travailleurs.euses issus de ces différentes provinces. De même, les déplacements de la Belgique en RDC ont permis à l'équipe DI de se rendre compte de la réalité de mise en œuvre du programme, de faire des interactions plus dynamiques avec les équipes de terrain et de les renforcer dans la gestion du programme. La fréquence de tous ces déplacements devrait être planifiée en tenant compte de contraintes budgétaires.

#### **Le programme s'est adapté à l'évolution du contexte de l'épidémie de la Covid-19 :**

Lors de la survenue de l'épidémie de la Covid-19 le 10 mars 2020 en RDC, les adaptations ont été réalisées pour la prévention : masques, solutions hydroalcooliques, dispositifs de lavage des mains. Ces dépenses ont été engagées pour faciliter le travail des TSR auprès des ESDR dans les conditions exigées par les autorités sanitaires. Le centre Likemo devrait aussi se doter de ces matériels de protection Covid-19 pour éviter la contamination au sein du centre entre les ESDR et protéger les TSR et d'autres personnes qui y travaillent (infirmière, femme ménagère et sentinelle).

## **II.5. DURABILITE**

Les formations organisées pour les TSR (formation de base, formation continue) ont généralement des effets durables qui demeurent au-delà du programme. Toute action de renforcement des capacités est en soi gage de pérennisation des acquis. Les thèmes de formations dispensées aux TSR sont : 1) Comment résoudre les problèmes de ces enfants en rupture familiale : cas des enfants ESDR ; 2) médiation familiale ; 3) notions sur le travail social de rue ; 4) projet pédagogique ; 5) compétences des TSR ; 6) jeux ludiques.

L'existence du centre d'accueil d'urgence Likemo permet une meilleure visibilité du CATSR et du travail des TSR en faveur des ESDR. Le centre donne plus de crédibilité au CATSR et permet à d'autres partenaires non seulement de visiter le CAU mais aussi, de s'intéresser au travail de prise en charge des enfants. Les activités du centre peuvent continuer après le programme à condition que le CATSR ait les fonds de fonctionnement à travers le budget annexe de l'Etat. Et le bâtiment du centre Likemo constitue une réalisation durable ;

Le financement du CATSR à travers le budget de l'Etat s'inscrira dans une stratégie de pérennisation des actions de CATSR en RDC en dehors de financement de la DGD/DI. Les démarches ont été effectuées et l'aboutissement serait possible pour le budget 2022 ;

Actuellement, le CATSR dépend totalement du financement du programme DI. Cette situation ne permet pas au CATSR de continuer à fonctionner après le financement DGD et même, de pérenniser les acquis du programme.

Le partenariat entre la DISPE et le CATSR pour les interventions auprès des ESDR permet un ancrage institutionnel (ministères/administration publique) qui est nécessaire pour la durabilité des actions du CATSR dans le pays tant au niveau local, provincial que national.

La durabilité des acquis du programme est liée à l'autonomie financière du CATSR. Cependant le CATSR est totalement dépendant du financement du programme DI. Et si le financement de l'Etat n'est pas accordé au CATSR, la pérennisation des acquis du programme pourrait être compromise.

Le CATSR n'est pas encore suffisamment renforcé pour la mobilisation de ses propres fonds ni pour assurer le transfert des compétences et des connaissances afin de poursuivre la protection des droits de l'enfant y compris les enfants en situation de rue. Par contre, le CATSR est au niveau souhaité pour fonctionner de façon professionnelle dans le respect des principes d'intégrité.

Tenant compte de sa dépendance au financement du programme DI, le CATSR ne saura pas être résilient par rapport aux risques socio-politiques et aux éventuelles chocs économiques dans le pays. Pour développer la capacité de résilience, il lui faudra au préalable avoir de moyens nécessaires pour continuer à subvenir à ses besoins au-delà de la fin du programme (autonomie financière). Actuellement, ces moyens financiers (fonds propres, réserves constituées) sont inexistantes au CATSR.

Les raisons pour lesquelles l'Etat congolais n'a pas honoré ses engagements en matière de reprise du CATSR sur le budget annexe de l'état ne sont pas bien connues. Néanmoins, le CATSR devra désormais associer un expert en finances publiques qui pourra l'accompagner dans le suivi du dossier. Il ne suffit pas de faire les démarches au niveau du MINAS mais aussi chercher à obtenir l'appui de quelques membres de la commission ECOFIN du Parlement (Autorité budgétaire). Cependant, il faut noter que les sollicitations de ce genre auprès du MINAS sont nombreuses. Actuellement, le ministère du Budget procède par l'inscription d'une dotation dans le budget de l'Etat et c'est au MINAS d'en préciser les organisations de la société civile bénéficiaires.

Concernant l'analyse comparée entre Lubumbashi et Bukavu sur l'autonomie des structures, les évaluateurs n'ont pas pu visiter la structure provinciale de Bukavu à en raison de contraintes budgétaires. Les entretiens à Bukavu ont été réalisés à distance. Toutefois, pour la structure provinciale de Lubumbashi visitée, il existe une mobilisation locale des partenaires qui viennent en appui pour la réalisation de certaines activités complémentaires au programme DI. Il s'agit notamment de WBI, APEFE, ENABEL et certaines Ambassades. Cette dynamique à Lubumbashi de diversification d'appuis (financements) permet de renforcer tant soit peu l'autonomie de la structure.

## II.6. IMPACT

Pour mieux présenter l'impact du programme, les consultants proposent de mettre en évidence les effets/impacts directs et indirects générés par le programme.

### II.6.1. Effets/impacts (prévus) :

Le programme DI a des effets/impacts réels au niveau des communautés : (i) la réunification familiale ; (ii) la scolarisation des ESDR ; (iii) la formation socio-professionnelle ; (iv) la prise en charge des premiers soins ; (v) l'insertion des ESDR dans les centres d'hébergement à long terme.

**L'impact lié à l'existence du CAU Likemo :** Le centre a contribué à rendre visible le travail qui n'était pas connu de la population « *rendre visible le travail invisible* » « *parce qu'on avait eu beaucoup d'interpellation de la part des services publics (de sécurité). Maintenant, on a une adresse connue. Notre travail est reconnu officiellement par les autorités* ». Le CATSR a désormais une position de référence pour le travail social des rues en RDC ; L'humanisation du travail vis-à-vis de l'enfant : quand on était dans la rue avec l'enfant, je ne sais pas si je peux encore le rencontrer de nouveau. Mais avec le centre, c'est une adresse connue et qui appartient aux enfants comme lui. Donc, il se sent chez lui. Je viens « chez nous ». Il se crée une relation de confiance entre l'enfant, le TSR et le personnel d'appoint. Le personnel d'appoint est formé et recyclé en système d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des enfants. Il a une attitude appropriée vis-à-vis des enfants (ESDR).

Avant la construction du CAU Likemo, les ESDR ont été amenés sur le lieu pour un échange « conférence » et leur faire savoir que le centre sera érigé pour répondre à leurs besoins (c'est votre centre). Les ESDR ont donc participé à la conception du projet de construction du centre : « ils ont donné leurs avis, leurs opinions de ce que devrait être le centre pour eux. Pour nous, c'était une bonne manière de faire participer un enfant au projet car, la convention relative aux droits des enfants stipule que : « pour toute décision prise en faveur de l'enfant, on doit tenir compte de son opinion ».



Les enfants (ESDR) prennent leur repas au centre Likemo

Likemo résume bien les besoins légitimes des ESDR pour leur stabilité : **Libota** : famille ; **kelasi** : école ; **Mosala** : travail. Il offre aux ESDR les services suivants : la distribution des repas, l'espace pour se reposer et dormir (pendant la journée), les douches et toilettes pour filles et garçons, les divertissements (télévision, jeux, ...), l'éducation sur l'hygiène corporelle, la présence d'un TSR ou une TSR pour la permanence (disponible pour l'accueil et les préoccupations des enfants). Le Centre offre un cadre idéal pour les besoins psychologiques, alimentaires, vestimentaires, hygiéniques et sécuritaires des ESDR.

Les expressions d'appréciation du centre par les ESDR (lors du focus group) :

- « Ba centre nyonso eza lokola oyo te. Ba centre mususu bazo tokisa bino ba mayi. Centre oyo eza vrai centre » : d'autres centres ne sont pas comme celui-ci. D'autres centres on nous fait porter de l'eau (corvée). Ce centre est bon.
- "Ata to kei, to zongaka kaka awa mpo to za bien" : Même si nous partons, nous rentrons toujours ici parce que nous sommes bien.
- "Ba linga biso makasi awa, eloko nyonso to sengaka ba pesaka" : Nous sommes beaucoup aimés ici, tout ce que nous demandons, est donné.
- "Ba service nyonso awa eza malamuko leka. To sepeli nango" : Tous les services ici sont très bien. Nous sommes contents de ça.
- « Awa hygiène ezali koleka ba centre mususu. To sepeli makasi » : Ici l'hygiène dépasse d'autres centres. Nous en sommes contents.



Centre d'accueil d'urgence Likemo, situé dans la commune de Bandal à Kinshasa

Au cours de ce programme, le CAU Likemo a fait des réalisations suivantes : 6 165 soins dispensés et 29 068 repas servi aux ESDR ; en rapport avec les formations pratiques au Centre : 25 enfants en alphabétisation, 25 enfants en peinture (2 ans), 15 enfants en céramique (2 ans). Ces formations au CAU Likemo contribuent à la valorisation de l'enfant.

Le Centre Likemo a reçu le 29 octobre 2021 la visite de la Ministre de l'éducation de la fédération de Wallonie-Bruxelles.



Visite au centre Likemo de la Ministre de l'Éducation de la Fédération de Wallonie-Bruxelles

**L'amélioration de la perception du Travail Social de Rue (TSDR) :** Au début, la population de Bandal avait de la crainte, des appréhensions et même de la méfiance vis-à-vis du TSDR. Un TSR interviewé s'exprimait en ces termes : « *les gens pensaient que nous sommes venus amener de l'insécurité à Bandal et il y a eu même des émissions réalisées contre nous* ». Actuellement, cette mauvaise perception a changé : « *les parents viennent rechercher leurs enfants égarés au centre* ». Et le Bourgmestre de la commune de Bandal affirme souvent que : « le centre Likemo est un partenaire privilégié de la maison communale ». Le Bourgmestre avait même sanctionné un inspecteur qui exigeait un paiement au centre Likemo parce qu'il n'avait pas un ordre de mission valable et en plus, il n'était pas connu des services de la commune (il n'était pas de la commune et il s'est improvisé).

**Le partenariat entre les services publics (DISPE/MINAS/DIVAS en province) et privé (CATSR) a été précieux** pour l'impact des interventions du programme. Il a permis d'avoir accès aux facilités auprès des autorités (locales, provinciales et nationales) au cours de la mise en œuvre du programme : acquisition de l'espace pour la construction du centre Likemo dans la concession du centre de promotion sociale du MINAS à Bandal, obtention des différents documents (autorisations, arrêtés, etc.) auprès des autorités, disponibilisation des TSR dans les équipes AMO, suivi de l'application de la loi portant protection de l'enfant et aussi de mieux porter le plaidoyer du CATSR pour la prise en charge de son fonctionnement au niveau du budget annexe de l'Etat (démarche déjà effectuée) pour l'exercice 2022.

**Effets/impacts de la réinsertion sociale des ESDR :** De la rue à la réinsertion familiale, scolaire et socio-professionnelle, les ESDR connaissent un véritable changement dans leur vie. La mission d'évaluation considère cette réinsertion sociale comme un changement significatif qui est l'aboutissement des différentes activités développées en faveur des ESDR dans ce programme.

Cependant, pour plus d'impact, l'appui à la formation socio-professionnelle devra aller jusqu'à son terme c'est-à-dire l'obtention de l'emploi (nécessité de la création des ateliers de coupe et coutures, de menuiserie, de mécaniques auto, etc.) pour ces enfants formés aux différents métiers afin qu'ils soient autonomes et stables. De cette manière, ils n'auront plus de raison de retourner dans la rue.

Les tableaux ci-dessous montrent bien le travail effectué par le programme dans les 3 villes de Kinshasa, Lubumbashi et Bukavu.

#### A Kinshasa (ville/province)

Pris en charge des enfants par le programme	Total	Filles	Garçons
1. Insertion en famille/réunification familiale	49	22	27
2. Insertion en centre d'accueil	12	8	4
3. Soins de santé	1400	642	758
4. Démarches administratives	1883		
5. Scolarisation	698	259	439
6. Formation socio-professionnelle	451	180	271
7. Identification sur fiche	2483	744	1739

A Kinshasa, les élèves ayant réussi aux examens d'Etat de 2017 à 2021 sont à 9 dont 8 filles et 1 garçon. La ville de Kinshasa compte 24 communes dont 13 communes (Masina, Makala, Kintambo, Selembao, Ngiringiri, Kalamu, Kasavubu, Gombe, Kimbanseke, Bandal, Bumbu, Ngaliema, Mont-Ngafula) sont touchées par le programme à travers les ESDR qui sont pris en charge.

Cas de témoignage pour la formation professionnelle : A Kinshasa, à travers le programme, un enfant avait suivi la formation socioprofessionnelle. Il a commencé à fabriquer les souliers. Il a fabriqué les souliers pour certains TSR qui les ont payés pour l'encourager.

#### A Lubumbashi/Haut-Katanga

Pris en charge des enfants par le programme	Total	Filles	Garçons
1. Insertion en famille/réunification familiale	18	4	14
2. Insertion en centre d'accueil	71	12	59
3. Soins de santé	705	141	564
4. Démarches administratives	391	142	249
5. Scolarisation	140	56	84
6. Formation socio-professionnelle	128	84	44
7. Identification sur fiche	631	130	501

A Lubumbashi, parmi les enfants scolarisés, 4 (dont une fille) ont réussi aux examens d'Etat (équivalent de Bac). L'atelier de coupe et couture financé par un autre bailleur existe au siège provincial du CATSR. Cet atelier permet, avec l'aide d'une formatrice, de former les filles pour leur autonomisation.

Il existe 7 communes dans la ville de Lubumbashi mais les ESDR encadrés par l'équipe AMO de Lubumbashi proviennent principalement des 4 communes qui sont Kenya, Kamalondo, Kampemba et Lubumbashi.



Les ESDR et l'équipe de coordination provinciale au siège de CATSR à Lubumbashi/province du Haut

## A Bukavu/Sud-Kivu

Pris en charge des enfants par le programme	Total	Filles	Garçons
1. Insertion en famille/réunification familiale	101	37	64
2. Insertion en centre d'accueil	173	34	139
3. Soins de santé	366	94	272
4. Démarches administratives	239	73	166
5. Scolarisation	55	16	39
6. Formation socio-professionnelle	159	40	119
7. Identification sur fiche	506	138	368

Les activités du programme à Bukavu ont commencé en 2018 alors que le programme avait débuté en 2017. La ville de Bukavu est constituée de 3 communes. La plupart des enfants qui sont pris en charge par le programme proviennent de ces 3 communes (Bagira, Ibanda, Kadutu) mais surtout, de la commune de Kadutu et des territoires périphériques à Bukavu : Kabare et Walungu.

Particulièrement à Bukavu, au cours de la mise en œuvre du programme, il y a eu un grand nombre d'ESDR réinsérés (101 enfants dont 37 filles) en famille plus qu'à Kinshasa et Lubumbashi. Il en est de même pour la réinsertion au centre d'accueil (173 enfants dont 34 filles).

### Effets/impact des activités liées au genre développées dans le cadre du programme

Le programme a donné l'occasion aux filles ESDR et OEV d'avoir accès aux différentes formations notamment la formation de coupe et couture. Les filles se sont senties valorisées à travers ces activités liées au genre qui leur donnent l'espoir en leur offrant l'opportunité d'être autonomes financièrement. Cette valorisation des filles a été relevée aussi dans le rapport d'évaluation à mi-parcours. En RDC la pauvreté frappe de manière disproportionnée les filles et surtout les filles ESDR et OEV. En général, les filles font face aux pesanteurs coutumières et aux divers stéréotypes qui augmentent leur vulnérabilité et précarité dans la société. Cette situation est à l'origine des inégalités entre les filles et les garçons. L'intégration dans le programme des activités liées au genre est opportune et salutaire avec de meilleurs effets sur les filles ESDR et OEV. A Kinshasa et à Bukavu, il y a des filles qui ont terminé la formation en coupe et couture et qui travaillent pour les unes, au sein de l'atelier de formation et pour d'autres, individuellement. A Lubumbashi, les filles sont encore en pleine formation. Pour celles qui ont terminé, si elles pouvaient avoir leurs propres machines à coudre, elles pourraient évoluer de manière plus autonome et développer leurs propres unités de production pour leur stabilité effective. Un renforcement de capacité et un accompagnement sur l'entrepreneuriat leur seraient d'un grand secours dans ce processus d'autonomisation.



Formation des filles dans l'atelier de coupe et couture à Malueka dans la ville/province de Kinshasa

## II.6.2. Effets/impacts (non prévus) :

### Effets/impacts du programme au CATSR :

- La présence du programme DI a permis au CATSR de renforcer l'organisation par les réalisations suivantes :
  - Les états financiers du CATSR et les comptes du CATSR sont désormais certifiés sur chaque exercice depuis 2017 jusqu'en 2020 ;
  - Les Assemblées Générales du CATSR qui étaient jadis irrégulières sont devenues régulières. En réalité, CATSR profite de la présence des coordonnateurs provinciaux aux concertations nationales pour organiser les Assemblées Générales ;
  - Une charte d'intégrité existe au CATSR. Cette charte a été inspirée de celle de Dynamo international ;
  - Un document de stratégie du CATSR existe. Il est inspiré de l'organisation de DI ;
  - Avec l'aide de DI, les documents juridiques du CATSR ont été régularisés : les agréments et la personnalité juridique ;
  - Le CATSR a pris position dans le sens de poursuivre la structuration : en matière de contrat, de description des postes, de révision du projet pédagogique du centre d'accueil Likemo. Et ceci a été rendu possible grâce aux recommandations formulées lors de l'évaluation externe à mi-parcours et à la réponse managériale de DI
- La présence du programme a contribué à renforcer la notoriété du CATSR : A partir de ce programme, le CATSR est reconnu par les autorités et les partenaires nationaux et internationaux comme une structure de référence en rapport avec le travail social de rue en faveur des ESDR en RDC.
- L'encadrement des stagiaires venant de plusieurs institutions universitaires : Les stagiaires venant des différentes institutions de formations supérieures et universitaires (Institut National des Travailleurs Sociaux, Université Catholique du Congo, Institut Facultaire Développement et Institut Facultaire des Sciences de l'Information) ont été encadrés par les TSR du programme au niveau de CATSR.

## 2.7. AUTRE CRITERE : LE GENRE

Dans cette évaluation, les évaluateurs ont trouvé pertinent d'intégrer le critère Genre dans l'analyse.

Les équipes mixtes pour le programme sont composées de la manière suivante :

- Equipe coordination nationale : 1 femme et 5 hommes
- Coordinations provinciales : 3 femmes (Mbuji-Mayi, Boma et Bukavu) et 2 hommes (Kananga et Lubumbashi)
- Equipe AMO Kinshasa (TSR) : 6 femmes (1 DIVAS et 5 CATSR) et 5 hommes (3 DISPE, 1 DIVAS et 1 CATSR)
- Personnel du CAU Likemo : 3 femmes et 3 hommes

Dans le premier espace de prise de décisions (coordination nationale), il n'y a qu'une femme sur les 6 personnes. A ce niveau le poids des femmes reste faible.

Au niveau du CAU Likemo, les TSR font une permanence en rotation. Et il y a toujours 2 TSR, une femme et un homme. La TSR femme s'occupe de besoins spécifiques des ESDR filles : bandes hygiéniques, douleur dans le bas ventre en cas de maladie, hygiène corporelle et menstruelle.

Certains indicateurs du programme sont ventilés par sexe : détermination du taux de participation des femmes par exemple, Concernant le R1, nombre d'acteurs issus des ministères et de leurs départements ciblés par le programme ayant renforcé leur expertise en matière de droits de l'enfant (dont **au moins 25%** sont des femmes). Au Centre Likemo en réponse aux besoins différenciés des ESDR, la permanence est assurée par 2 TSR (en rotation), 1 femme et 1 homme.

De façon générale, la mise en œuvre du programme a intégré le Genre : au niveau des coordinations provinciales (3 femmes et 2 hommes), de l'équipe AMO Kinshasa (6 femmes et 5 hommes) et du personnel du centre Likemo (3 femmes et 3 hommes). Mais, au niveau de la coordination nationale, il y a très peu de femme (1 femme et 5 hommes). Et, c'est dans cet espace de coordination nationale où les décisions sont prises que le nombre de femmes reste minoré.

### III. LECONS APPRISES

Pour rappel, l'un des objectifs de cette évaluation est de tirer des leçons utiles et meilleures pratiques afin de les capitaliser pour le prochain programme.

**Le CAU Likemo donne plus de visibilité et de crédibilité au travail social de rue auprès des partenaires**

Le centre Likemo donne la crédibilité au travail du CATSR. De plus en plus, les visiteurs viennent pour les visites. Et cette unité d'activités du CATSR devient de plus en plus importante aussi pour la mobilisation des ressources auprès des partenaires qui s'y intéressent et offrent des opportunités d'appui.

**Nécessité de l'apprentissage continu dans le travail des TSR pour la prise en charge des ESDR**

Le travail de prise en charge des ESDR est spécial et particulier. Il ouvre la voie à l'apprentissage continu. Et chaque cas nécessite aussi une réponse particulière et aussi, le choix décisionnel adapté à la gestion des imprévus liés aux cas d'urgence.

**Appui des activités complémentaires au programme par d'autres partenaires internationaux**

Compte tenu des contraintes budgétaires pour le programme, d'autres activités complémentaires ont été financées par d'autres partenaires internationaux.

A Lubumbashi, la WBI a financé la création de l'atelier de coupe et couture comme une activité génératrice de revenus pour répondre aux besoins du CATSR vis-à-vis des enfants à prendre en charge et NURU NATUMAINI RDC a financé pour la nourriture des ESDR parce que le programme n'avait pas prévu cette activité à Lubumbashi.

**Difficulté pour les TSR de travailler lors des rafles policières : opérations Likofi, Kanyama Kasese**

Il est difficile pour les TSR de travailler lors des couvre-feux ou opérations similaires organisées dans la ville de Kinshasa pour traquer et arrêter les enfants délinquants. Pendant cette période, les ESDR sont absents de leurs sites habituels. En effet, il y a eu les opérations Likofi et les opérations pour arrêter les « Kuluna » afin de les envoyer à Kanyama Kasese pour un encadrement (pour lutter contre le banditisme urbain qui prenait de plus en plus d'ampleur dans la ville de Kinshasa).

**La sensibilisation communautaire sur le travail social de rue est à renforcer**

La communauté en général n'est pas encore suffisamment informée sur l'utilité du travail social de rue et aussi sur l'importance du centre Likemo. Ce centre n'est pas bien connu par la population même de la commune de Bandal.

**La formation socioprofessionnelle des ESDR ne suffit pas sans l'obtention de l'emploi ou la création des unités solidaires de production (activité génératrice de revenus)**

Les enfants qui passent par la formation socioprofessionnelle éprouvent souvent des grandes difficultés pour trouver de l'emploi. Et parfois, ils retournent malheureusement dans la rue.

**Le programme a permis de renforcer la collaboration entre la société civile et les structures de l'administration publique**

Au cours de la mise en œuvre du programme, le CATSR a travaillé avec la DISPE au niveau national et la DIVAS au niveau provincial. Cette collaboration entre le privé et le public a été renforcée au travers de ce programme au niveau des équipes AMO, dans les différentes réunions de concertation et dans le plaidoyer pour l'application de la loi portant protection de l'enfant. Les synergies d'action entre le privé et le public ont été créées pour mener à bon port le programme.

## IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### IV.1. Conclusion

Le programme « l'accès aux droits pour les enfants, en ce compris les enfants en situation de rue, est facilité par l'interaction entre les autorités publiques, le grand public et la société civile » (2017 – 2021), trouve toute sa légitimité par rapport au contexte spécifique de la République Démocratique du Congo : persistance de l'extrême pauvreté, le nombre toujours croissant des enfants vulnérables (ESDR et OEV), insuffisance des infrastructures sociales de base, faible protection de l'enfant malgré l'existence de la loi portant protection de l'enfant, situation économique-sociale précaire, situation des guerres à l'Est du pays depuis deux décennies et fragilité de l'Etat. Le programme DI offre une réponse crédible aux besoins en rapport à l'accès aux droits des enfants et particulièrement, les enfants vulnérables au niveau de la capitale Kinshasa et de 5 villes en provinces : Lubumbashi, Bukavu, Boma, Kananga, Mbuji-Mayi.

De manière générale, le niveau des résultats atteints est bon malgré la forte contrainte budgétaire connue dans l'exécution du programme (indemnité TSR/insuffisante, scolarisation 125\$/pas suffisant, formation socio-professionnelle 125\$/pas suffisant). Car, en réalité, malgré sa pertinence au contexte de la RDC, le programme était très ambitieux (au départ choix des 6 villes d'intervention et un effectif « pléthorique » du personnel) avec des moyens financiers très limités.

Concernant le R1 : L'effectivité de la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfant et la coordination interministérielle (transversalité des politiques et des interventions publiques) n'ont pas pu se réaliser comme souhaité car, en dépit des réunions tenues, le MINAS n'a pas véritablement joué son rôle attendu de leader dans la coordination des ministères impliquées dans la protection de l'enfant (désintéressement ou priorités orientées ailleurs). Par contre (R2) le renforcement de la pratique professionnelle de la société civile, des acteurs de terrain et des associations a été effectif dans les villes retenues dans le programme, exceptée la ville de Bukavu où les TSR n'ont pas eu de formation (zone d'intervention éloignée). La réalisation de ce résultat constitue un point fort de ce programme parce que les acquis de la formation constituent un gage de durabilité considérable.

Quant au R3 : La concertation et la coordination des différents acteurs publics-privés congolais ont bien fonctionné dans toutes les provinces (par les réunions mensuelles de concertation et aussi, les réunions des groupes thématiques de la protection de l'enfant/GTPE, les réunions de sous-groupe politiques de réforme de la justice ainsi que les réunions de coordination d'OEV). Tandis qu'à Kinshasa, la concertation et la coordination n'a pas pu évoluer parfaitement et pour cause, diversité des acteurs dans le secteur et de coordinations, faible leadership au sein du CATSR au début du programme (2017-2018). Au niveau du R4 : Les ESDR bénéficient d'une prestation sociale holistique significative et durable. Et la présence d'un centre d'accueil d'urgence avec ses différents services (hébergement, aide alimentaire, 1ers soins, jeux) facilite l'offre des services de qualité auprès d'enfants. Ce centre constitue l'une des grandes réalisations de ce programme.

R5 : La sensibilisation des communautés et du grand public congolais aux droits de l'enfant et à la loi de protection de l'enfant congolais : une campagne de prévention et de promotion a été assurée par le CATSR et ses travailleurs sociaux de rue. Mais, cette sensibilisation communautaire devrait être renforcée par des actions de communication directement avec la communauté et les leaders communautaires (pour favoriser les échanges afin de viser le changement de comportement) à travers les TSR dans les quartiers, les églises et les marchés. Et, le R0 : La coordination du programme et le renforcement du CATSR par DI ont été réalisés concernant la coordination, les missions effectuées (équipe DI en RDC, coordination nationale en province et coordonnateurs provinciaux à Kinshasa) et concernant le renforcement des capacités, l'équipe de mise en œuvre du programme au CATSR a reçu les formations (les coordonnateurs provinciaux et l'équipe de Kinshasa). Mais, ce renforcement du CASTR devrait aussi l'aider à renforcer les mécanismes ou stratégies d'autonomisation financière (mise en place des projets avec d'autres bailleurs, mobilisation des ressources locales/budget annexe du budget de l'Etat, levée des fonds, etc.). Car, la dépendance du CATSR au financement du programme DI est un risque réel sur la stabilité de l'organisation et la durabilité des acquis ce programme.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme a intégré le Genre : au niveau des coordinations provinciales (3 femmes et 2 hommes), de l'équipe AMO Kinshasa (6 femmes et 5 hommes) et du personnel du centre Likemo (3 femmes et 3 hommes). Mais, au niveau de la coordination nationale, il y a très peu de femme (1 femme et 5

hommes). Et, c'est dans cet espace de coordination nationale où les décisions sont prises que le nombre de femmes reste très faible.

Enfin, par rapport aux effets/impacts (prévus ou non prévus), la mission d'évaluation en épingle 3 principaux qui sont : (i) De la rue à la réinsertion familiale, scolaire et socio-professionnelle des ESDR : les ESDR connaissent un véritable changement dans leur vie. La mission d'évaluation considère cette réinsertion sociale comme un changement significatif qui est l'aboutissement des différentes activités développées en faveur des ESDR dans ce programme.

Néanmoins, pour plus d'impact, l'appui à la formation socio-professionnelle devra aller jusqu'au bout c'est-à-dire l'obtention de l'emploi (nécessité de la création des ateliers de coupe et coutures, de menuiserie, de mécaniques auto, etc.) pour ces enfants formés aux différents métiers afin qu'ils soient autonomes et stables. Car, ils n'auront plus de raison de retourner dans la rue.

(ii) L'impact lié à l'existence de CAU Likemo : Le Centre offre un cadre idéal d'accueil d'urgence des ESDR en réponse aux besoins psychologiques, alimentaires, vestimentaires, hygiéniques et sécuritaires. Les ESDR sont satisfaits des services que ce centre offre. En plus, il donne une meilleure visibilité et de la crédibilité au travail social des rues. Actuellement, les visites au centre en est une véritable illustration. Et récemment, le Centre a reçu la visite de la Ministre de l'éducation de la fédération de Wallonie-Bruxelles.

(iii) L'amélioration de la perception du Travail Social de Rue (TSDR) : La population de la commune de Bandal (où est érigé le centre) et parfois les autorités locales et même les services de sécurité avaient de la crainte, des appréhensions négatives et de la méfiance vis-à-vis du travail social de rue. Avec les résultats obtenus auprès des ESDR par le programme, la perception du TSDR s'est améliorée et le travail de TSR est respecté de plus en plus par la population et les autorités tant locales que nationales. C'est un effet/impact à consolider encore plus par l'intensification des activités de communication ou de sensibilisation de proximité auprès des populations dans les différents quartiers et communes.

## IV.2. Recommandations

### Recommandations générales

---

- Il est important pour le programme futur de renforcer la sensibilisation communautaire par des campagnes dans les quartiers pour faire connaître le travail des TSR, la protection de l'enfant et impliquer davantage la communauté par une collaboration étroite avec les leaders communautaires et les chefs de quartiers dans la recherche des solutions en faveur des ESDR ;
- Les enfants qui bénéficient de la formation socio-professionnelle devraient être autonomisés par l'octroi de kits d'autonomisation (par exemple, une machine à coudre pour les enfants formés en coupe et couture, une boîte à outils pour les enfants formés en mécanique automobile) après leur formation afin de mieux les accompagner pour leur stabilisation ;
- Compte tenu de l'importance de la question d'autonomisation des ESDR et OEV, il serait nécessaire de renforcer les capacités des TSR en AGR et en entrepreneuriat des jeunes pour initier et accompagner efficacement les AGR après la formation socio-professionnelle. Il serait opportun pour le CATSR de développer deux AGR, l'une servira à constituer des fonds propres pour soutenir les TSR et l'autre, aidera les jeunes à travailler pour leur autonomisation (stabilité). Les deux AGR devront être gérées de manière séparée.  
Les AGR pourront également être initiées en faveur des familles réunifiées qui sont très pauvres afin d'éviter une rechute des enfants déjà intégrés dans ces familles ;
- La synergie entre le CATSR et les tribunaux pour enfants devraient être renforcée de manière à ce que les enfants soient jugés au tribunal des enfants au lieu de les expédier directement en prison ;
- Considérant les besoins dans les provinces et l'espoir suscité par le programme, il serait impérieux de construire un centre à Lubumbashi (avec DI dans le prochain projet) et à Bukavu (avec DI mais, à partir d'un autre financement que celui de la DGD). Car, l'utilité des Centres d'accueil d'urgence vis-à-vis des besoins des ESDR n'est plus à démontrer à la vue du fonctionnement du centre Likemo à Kinshasa ;

- Le présent programme 2017-2021 a connu le problème de contrainte budgétaire. La prise en charge scolaire, les formations professionnelles, les suivis des enfants et les soins ont souffert de financement insuffisant. Dans le prochain programme, cette situation devrait être améliorée pour une meilleure atteinte des résultats.
- Les moyens logistiques sont importants dans la mise en œuvre de ce programme. Les déplacements des TSR nécessitent un moyen de transport adéquat pour atteindre des coins les plus reculés (périphérie des villes) dans la recherche des familles, la réunification des familles et le suivi des enfants. Il est important d'améliorer les conditions logistiques en termes de matériels roulants (véhicules et motos).
- Il est nécessaire pour le prochain programme d'organiser l'atelier d'échange d'expériences entre Travailleurs Sociaux de Rue du programme et la formation des TSR à Bukavu.
- Le temps de latence pour la réception des pièces justificatives au niveau de DI est relativement long tenant compte de données provenant des provinces. Il est possible que ce temps soit réduit. Cependant, la mission d'évaluation suggère d'envoyer d'abord par mail la version scannée des pièces justificatives et ensuite, attendre les pièces originales afin d'accélérer le processus de suivi financier ;
- A part le Gouvernement/ministères, le plaidoyer sur la protection de l'enfant devrait s'étendre, pour plus d'efficacité, au niveau du Parlement et plus précisément, à la Commission Socioculturelle et à la Commission Economico-financière (ECOFIN). Car, le Parlement a une préséance sur le Gouvernement et en plus, il est l'autorité budgétaire (décision sur les allocations/crédits budgétaires et autorisation des recettes et des dépenses dans la loi de finances).
- La formation continue pour les TSR est indispensable pour une meilleure adaptation à l'évolution du contexte/problématiques nouvelles et aux approches actuelles d'intervention sur le terrain.

### **Recommandations spécifiques**

---

#### **Au CATSR :**

- Le CATSR devrait être renforcé dans la mobilisation des ressources locales (la levée des fonds) et dans la recherche des financements pour les projets auprès d'autres partenaires en dehors de DI. En dehors de la possibilité des fonds pour le CATSR qui peuvent être alloués dans le budget du MINAS, il existe des fonds de contrepartie au niveau du ministère de Plan et plus précisément, à la Direction du Secrétariat des Fonds de Contrepartie. Par conséquent, le CATSR pourra soumissionner pour avoir accès à ces fonds publics. Pour un fonctionnement optimum, la coordination de CATSR devra être renforcée en matière de gouvernance participative sous forme d'accompagnement en leadership et management.
- Il y a nécessité d'octroyer les kits de réinsertion socio-professionnelle pour les ESDR et OEV formés ou alors, de créer des groupes solidaires autour des unités de production (sous forme d'atelier) pour chaque métier (ateliers de coupe et couture, de menuiserie, de mécanique auto, etc.) ;
- CATSR devra avoir une banque de données statistiques informatisée avec la possibilité de saisir à distance et en temps réel les données d'identification des ESDR à partir d'un téléphone ou d'une tablette. Ceci permettra aux TSR de saisir et de constituer directement des fiches électroniques des ESDR identifiés et éventuellement, une cartographie des sites des ESDR ;
- La sensibilisation de la population sur la protection de l'enfant devra être renforcée car, depuis la promulgation de la loi, sa vulgarisation à large échelle n'a jamais été réalisée par le MINAS et d'autres ministères en collaboration sur la même thématique. Le CATSR devra suffisamment communiquer avec les communautés et surtout, la population de la commune de Bandal où se trouve le centre Likemo. Il faut avouer que la population ne comprend pas encore bien le concept de centre d'accueil d'urgence (CAU). La population connaît habituellement les centres d'hébergement à longue durée. Dans la sensibilisation, le CATSR devra aussi expliquer le bien-fondé du travail des TSR.
- Vu l'intérêt de l'insertion professionnelle des enfants ayant été formés, il est souhaitable que le CATSR tisse des relations de partenariat avec la Fédération des Entrepreneurs du Congo (FEC) qui peut faciliter l'obtention d'emploi pour les enfants issus de la formation professionnelle financée par le programme. Cette piste pourrait être d'un précieux secours pour ces enfants.
- En rapport avec le développement du CAU Likemo :

- Il serait nécessaire d'accorder au centre une certaine autonomie de gestion tout en restant sous le contrôle et la coordination du CATSR. Il s'agira notamment de l'ouverture d'un compte spécifique pour le centre Likemo pour permettre aux partenaires qui veulent bien financer le centre, de le faire par voie bancaire sans aucune inquiétude et aussi, la possibilité de pouvoir rendre directement compte de l'utilisation des fonds octroyés auprès des bailleurs.
- Dans la gestion du programme, il est nécessaire de prévoir les fonds d'urgences qui permettront la prise en charge au quotidien des cas en urgence au niveau du centre Likemo. Il s'agit des fonds qui couvrent les dépenses impérieuses suivantes : transport pour une personne vulnérable, remboursement de transport pour les bénévoles qui viennent accompagner les enfants, prise en charge médicale dans un centre médical lors de la survenue d'une maladie chez un enfant le soir ou la nuit en l'absence de l'infirmière (qui quitte le centre à 16h), et autres dépenses de ce genre.
- L'affectation de 2 TSR (un homme et une femme) de manière permanente serait une meilleure solution pour mieux gérer au quotidien les cas d'urgence et le suivi.
- Le CATSR devra recruter le chargé de programme pour éviter la concentration des tâches de deux postes différents chez une seule personne (Coordonnateur national et Chargé de programme).

#### **Au MINAS (DISPE/DIVAS)**

- Renforcer la coordination interministérielle (transversalité des politiques et des interventions publiques) et le lead dans la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfant. Il est à noter aussi que depuis la promulgation de cette loi, sa vulgarisation n'a jamais été réalisée tant au niveau provincial que national ;

#### **A Dynamo international :**

- Tout en reconnaissant l'apport de l'expertise belge, DI devra éviter d'envoyer un expert en RDC pour une longue durée. Dans un futur programme, DI devra moduler la présence du coopérant belge en fonction des besoins, en vue de l'autonomisation complète du CATSR en fin de programme. Dans un premier temps, l'expert aura un rôle à jouer afin de couvrir l'entièreté des activités liées aux différents résultats du programme.
- De manière générale, DI devra augmenter la rémunération du personnel dans le prochain programme. Car, le niveau de rémunération du personnel est resté très bas. La crainte dans ce genre de situation est la démotivation subséquente qui risque de mettre à mal l'obtention des résultats escomptés. Et pour éviter cette situation, DI devra au préalable rationaliser l'effectif du personnel du projet en adéquation avec le niveau des prévisions budgétaires sur la rémunération dans le budget du programme. Autrement, le risque serait d'avoir un effectif pléthorique avec pour conséquences le niveau bas de rémunération, la démotivation du personnel et éventuellement, les démissions ;
- Il y a nécessité pour DI de redéfinir certains indicateurs de manière partagée avec les équipes de terrain afin que la compréhension des indicateurs (SMART) soient communes, précises et non ambiguë ;
- Fort de son expérience, DI est appelé à renforcer la capacité de gestion du CATSR (par exemple, obtention du logiciel de gestion comptable, la banque de données informatisée avec les modules de saisie et de consultation à distance par les TSR) et la capacité de recherche des financements auprès d'autres bailleurs par la soumission des projets. Et aussi, il pourra renforcer le CATSR en matière de mobilisation des ressources locales notamment dans la levée des fonds « fundraising ».

# ANNEXES

## ANNEXE I : GUIDE D'ENTRETIENS

### Questionnaire n°1

---

*Ces questions sont adressées à l'équipe de gestion de projet (CP)*

- 1) Dans l'exécution de ce programme, pouvez-vous expliquer votre rôle ? les tâches exécutées ?
- 2) Quels sont les changements que le programme DI a générés ? les changements les plus significatifs ? (exemples concrets)
- 3) Qu'est-ce qui a bien fonctionné dans la mise en œuvre de ce programme ? (exemples concrets)
- 4) Quelles sont les difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre de ce programme ? Difficultés majeures ? Difficultés mineures ? (exemples concrets)
- 5) Etes-vous satisfait des résultats atteints par ce programme ? Expliquez votre réponse. Le plaidoyer mené dans le cadre de ce programme a-t-il pu donner les résultats escomptés (influencer les décideurs/ autorités) ? Expliquez votre réponse.
- 6) Selon vous, comment sont les relations avec les partenaires et autres acteurs de ce programme ?
- 7) Quels sont les partenaires avec lesquels vous avez collaboré au cours de la mise en œuvre du programme ?
- 8) Quelles ont été les limites dans l'exécution de ce programme ?
- 9) Comment percevez-vous le dispositif organisationnel (DI-CATSR-DISPE) pour la mise en œuvre du programme DI ?
- 10) Pouvez-vous expliquer le fonctionnement du CATSR ? Est-ce qu'il est autonome (capacités technique et financière) et résilient (aux risques socio-économiques) ? Expliquez votre réponse.
- 11) Quelle est votre appréciation des relations entre l'équipe RDC et le siège en Belgique ? ou la délégation DI ?
- 12) Pouvez-vous expliquer l'apport de l'expertise belge dans la mise en œuvre de ce programme ? La présence belge était-elle nécessaire pour le bon déroulement du programme ?
- 13) Pouvez-vous donner votre avis (appréciation) sur le suivi-évaluation et reporting de ce programme ?
- 14) La mise à l'échelle nationale/internationale de ce programme est-elle possible ? Expliquez votre réponse.
- 15) Quelles sont les recommandations que vous pouvez proposer pour l'amélioration du futur programme ?

### Questionnaire n°2

---

*Ces questions sont destinées aux travailleurs sociaux (TSR)*

- 1) Quel rôle avez-vous dans le programme DI ? les tâches effectuées ?
- 2) Avez-vous bénéficié de renforcement de capacités dans le cadre de ce programme ? Quelles sont les thèmes des formations reçues ? Est-ce que les formations reçues vous ont-elles aidé à être performant dans votre travail ?
- 3) Qu'est-ce qui a bien fonctionné dans votre travail de TSR durant la mise en œuvre de ce programme ?
- 4) Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans votre travail au cours de l'exécution du programme ? Si difficultés il y a, de quelle manière avez-vous pu surmonter ces difficultés ?
- 5) Quelle est votre perception de la collaboration avec d'autres acteurs qui interviennent dans le cadre du même programme ?
- 6) Pouvez-vous expliquer l'apport des assistants sociaux (AS) de la DISPE mis à la disposition de ce programme ? (Kinshasa, Lubumbashi et Bukavu) ?
- 7) Etes-vous satisfait des résultats atteints par le programme ? Expliquez votre réponse.
- 8) Quelles sont les recommandations que vous pouvez formuler pour améliorer les interventions d'un futur programme de ce genre ?

### Questionnaire n°3

---

*Ces questions sont adressées aux enfants en situation de la rue (ESDR)*

- 1) Quels sont les services dont vous avez bénéficiés à travers ce programme ?
- 2) Quel(s) changement(s) ce programme a-t-il apporté dans votre vie ? (exemples concrets). Et quels sont les changements les plus significatifs ?

- 3) Quelle est votre perception concernant les services dont vous bénéficiez auprès des TSR dans ce programme ? Etes-vous satisfait de ces services ? (exemples concrets)
- 4) Quel est votre niveau de satisfaction ses services fournis par le Centre Likemo ?
- 5) Quels sont les problèmes que vous avez rencontrés en rapport avec les services rendus par les TSR ?
- 6) Pouvez-vous donner des propositions d'amélioration des services (dont vous bénéficiez déjà) pour le futur programme ?
- 7) A propos de cet entretien, avez-vous un autre commentaire à faire ? ou un détail que vous trouvez important à donner ?

#### **Questionnaire n°4**

---

*Ces questions sont adressées aux membres des institutions partenaires (DISPE, ONGs nationales et réseaux nationaux/REEJER et ONGs internationales)*

- 1) Quel est le rôle que votre institution a joué dans l'exécution de ce programme ?
- 2) Quels sont les changements générés par ce programme ? Pour vous, quel sont les changements les plus significatifs ?
- 3) Avez-vous participé à la conception, à la mise en œuvre de ce programme ?
- 4) Avez-vous participé à la prise des décisions lors de la conception ou de la mise en œuvre du programme ?
- 5) Comment percevez-vous les relations entre DI et ses partenaires ?
- 6) Quel a été l'apport du programme pour vous ? Avez-vous bénéficié d'un renforcement de capacités lors de la mise en œuvre du programme ?
- 7) Etes-vous satisfait de la mise en œuvre de ce programme ?
- 8) Etes-vous satisfait par rapport aux modalités de partenariat retenues dans ce programme ?
- 9) Qu'est-ce qui a bien fonctionné dans la collaboration (CP-institution partenaire) pour la mise en œuvre de ce programme ?
- 10) Quelles sont les difficultés rencontrées lors de cette collaboration ?
- 11) (A la DISPE) Quelles sont les difficultés pour la prise en charge du CATSR dans le budget annexe de l'Etat ?
- 12) (A la DISPE) Le CATSR est-il autonome (capacités technique et financière) et résilient (aux risques socio-économiques) ? Expliquez votre réponse.
- 13) La mise à l'échelle nationale/internationale de ce programme est-elle possible ?
- 14) Quelles sont les recommandations que vous pouvez formuler pour l'amélioration du programme et de la qualité de partenariat (pour le futur programme) ?

#### **Questionnaire n°4**

---

*Ces questions concernent de manière générale les familles, la communauté, les agents de l'administration pénitentiaire, les travailleurs sociaux, les agents et animateurs des comités locaux de protection, les infirmiers, les enseignants, les journalistes.*

- 1) Connaissez-vous le programme (à Bandal) qui s'occupe des enfants en situation de la rue ?
- 2) Comment avez-vous connu ce programme ?
- 3) (Les familles et la communauté) Connaissez-vous le centre LIKEMO ? Avez-vous déjà visité ce centre ?
- 4) Comment avez-vous été impliqué dans ce programme ?
- 5) Pouvez-vous donner de manière générale, votre perception sur le programme ?
- 6) A votre avis, quels sont les changements les plus significatifs apportés par ce programme ?
- 7) Selon vous, quels sont les points faibles que vous avez constatés dans l'exécution ce programme ?
- 8) Pourriez-vous donner des propositions pour l'amélioration du futur programme ?
- 9) Avez-vous un commentaire à faire ou un détail important (pour vous) à partager à la fin de cet entretien ?

## ANNEXE II : QUESTIONS EVALUATIVES / NOTE DE CADRAGE

**Pertinence** : « *Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue* »

- La logique d'intervention décrite par le programme était-elle pertinente au regard des enjeux locaux identifiés et des besoins des ESDR ?
- Cette logique a-t-elle su s'adapter aux évolutions du contexte national, en particulier les priorités gouvernementales en matière de situation des ESDR, et demeure-t-elle toujours pertinente ?
- Cette logique a-t-elle répondu aux priorités internationales, en particulier aux ODD concernés ?
- Dans quelle mesure une présence belge était nécessaire pour le bon déroulement du programme et a répondu aux besoins de coordination DI-CATSR-Ministères congolais ?
- Dans quelle mesure l'expertise belge représentait une plus-value par rapport à d'autres expertises internationales ? Cohérence : « *Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution* »
- Dans quelle mesure la logique d'intervention du programme était-elle compatible avec les normes et critères nationaux et internationaux correspondants au secteur d'intervention ?
- Les synergies avec les autres acteurs (belges en particulier et autres accessoirement) de la coopération au développement ont-elles apporté une valeur ajoutée ? de quel ordre ? (Etude à Kinshasa et à Lubumbashi)
- Les complémentarités avec d'autres acteurs, politiques, programmes, projets ont-elles apporté une valeur ajoutée ?
- Les partenariats avec d'autres acteurs ont-ils apporté une valeur ajoutée ?
- Dans quelle mesure les mécanismes de concertation mis en place dans le cadre du programme ont-ils permis des collaborations concrètes (Etude à Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu) ?

**Efficacité** : « *Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations* »

- Dans quelle mesure les résultats obtenus à la fin du programme sont-ils attribuables à la mise en œuvre du programme ?
- Comment a été utilisé le cadre de suivi et d'évaluation du programme ? A-t-il permis de mesurer les indicateurs valablement ?
- Quel rôle les assistants sociaux (AS) de la DISPE, mis à disposition dans le cadre du programme DGD à Kinshasa, à Lubumbashi et Bukavu, ont-ils joué dans l'atteinte de l'OS et de l'indicateur concernant l'accompagnement des ESDR ?
- Les stratégies de plaidoyer développées dans le cadre du programme ont-elles été efficaces pour atteindre des changements politiques visés au niveau national congolais ?
- Efficience : L'efficience permet de mesurer si les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe, avec une bonne répartition et que l'action présente dès lors un bon rapport qualité/coût.
- Sur les 4 points mentionnés ci-dessous, le rapport entre les moyens alloués et les résultats 4 obtenus à la fin du programme, est-il satisfaisant ? (1) Envoi d'un expatrié pendant 16 mois (Sept 2017 à décembre 2018), (2) Déplacements capitale/provinces et Belgique/RDC, (3) Le choix d'intervention sur les 6 provinces, (4) L'implication de la DISPE.
- Est-ce que d'autres formules de mise à disposition de moyens aurait permis de réduire les coûts et/ou d'atteindre de meilleurs résultats ?
- Dans quelle mesure le partenaire CATSR a-t-il eu une influence sur le déroulement du projet (et l'atteinte des résultats) ?

**Impact** : « *Mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non* »

- Quels sont les contributions du programme aux changements ? Quels sont les changements le plus significatifs ? Quels sont les changements attendus à plus long terme, en matière d'impact ?
- Quels sont les effets du programme (positifs ou négatifs) ressentis par les bénéficiaires indirects et, dans une moindre mesure, par les bénéficiaires directs

- Dans quelle mesure la coordination nationale du CATSR est considérée par les pouvoirs publics congolais comme un acteur incontournable dans la prise en charge des ESDR ?
- Le réseau National du CATSR s'est-il renforcé/structuré lors des 5 dernières années ?
- Des activités ont été amorcées dans la perspective de l'égalité de genre avec un focus particulier sur la condition des filles : dans quelle mesure les conditions de vie des filles bénéficiaires ont-elles changées après avoir participé aux différentes formations programmées (regard transversal sur toutes les provinces actives dans le cadre de ce programme qui ont mis en œuvre des activités liées au genre : la formation des filles à Mbuji-Mayi et l'atelier de couture à Lubumbashi, Bukavu...)?

**Durabilité** : « *Mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer* »

- Les conditions sont-elles réunies pour que les effets induits par le programme perdurent après la fin du programme ? En particulier en ce qui concerne la gouvernance, l'exécution et la stratégie.
- La coordination nationale du CATSR a-t-elle été suffisamment renforcée pour être en mesure de lever ses propres fonds ?
- La coordination nationale du CATSR a-t-elle été suffisamment renforcée pour être en mesure d'assurer le transfert des compétences et des connaissances dans le but de poursuivre la protection des droits de l'enfant y compris les enfants en situation de rue ?
- Le CATSR a-t-il atteint un niveau de maturité institutionnelle suffisant pour continuer de fonctionner de façon professionnelle et en accord avec les principes d'intégrité ?
- La capacité d'adaptation du CATSR est-elle suffisante pour adopter une attitude résiliente aux risques socio-politiques que connaît le pays ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles l'Etat congolais n'a pas honoré ses engagements en matière de reprise du CATSR sur le budget annexe de l'Etat ? NB : Procéder à une analyse comparée entre Lubumbashi et Bukavu sur l'autonomie des structures provinciales.
- Quelles sont les possibilités de reproduction du programme à l'échelle nationale, voire internationale ? Quelles sont les possibilités d'en faire un projet-pilote ?

### ANNEXE III : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Prénom, Nom et post-nom	Qualité	Institution
<b>Equipe en Belgique</b>		
1. Edwin de Boeve	Directeur Général	Dynamo International
2. Mathilde Dufranc	Coordonnatrice de l'évaluation	Dynamo International
3. Annick Niyonzima	Chargée de programme	Dynamo International
<b>Equipe Kinshasa et autre personnes</b>		
4. Me Joli Apema	Coordonnateur national	CATSR
5. Roger Katembwe	Directeur du centre Likemo	CATSR
6. Robert Bangitukulu	Comptable	CATSR
7. Nancy Mbikayi	TSR coordonnatrice équipe AMO	CATSR
8. Ambroise Lufwankenda	TSR superviseur équipe AMO	CATSR
9. Mado Landu	TSR	CATSR
10. Mithile Tunanga Kabundi	TSR	CATSR
11. André Mbuta Bisuku	TSR	CATSR
12. Anita KIPOY	Infirmière	CATSR
13. Tungi Benjamin	Gardien	CATSR
14. Dominique Kobongolo	Journaliste	Agence congolaise de presse
15. Kibinda Kizeza Laurent	Chef de Division chargé de la documentation, diffusion et prévention à la Direction des interventions sociales	DISPE
16. Michel Ewango	Chef de Bureau chargé d'études et enquêtes	DISPE
17. Benjamin Muntobo	TSR	DISPE
18. Antoine Omatuku	TSR	DISPE
19. Edo Lumbombo Nganga	TSR	DISPE
20. Remy Mafu	Coordonnateur général	REJEER
<b>Equipe Lubumbashi et autres personnes</b>		
21. Jean Balibwa	Coordonnateur provincial	CATSR
22. Jean Jean Kwezi	Secrétaire technique et financier	CATSR
23. Hortense Mujinga	TSR	DIVAS
24. Nicodème Nguza Yav	Chef de division provinciale des Affaires sociales Haut-Katanga	DIVAS
25. Ngoy Ndala Sylvain	Famille voisinage	Profession soudeur
26. David Kalumba Kabobo	Superviseur des assistants sociaux	Tribunal Pour Enfant
27. Annie Kabeya	Cheffe de bureau	Wallonie Bruxelles Lubumbashi
28. Ngoy wa Monga Santos	Coordonnateur adjoint, TSR	CATSR
29. Emmanuel Banza Kishiko	Directeur	CPS Kenya 1
30. Gloire Mutombo	Garçons Finaliste (6 <sup>e</sup> )	-
31. Kapuku Jean-Luc	Garçon Finaliste (6 <sup>e</sup> )	-
32. Ariel Ndongji Mujinga	Fille Finaliste (6 <sup>e</sup> )	-
33. Zaina Fatuma	Fille Finaliste (6 <sup>e</sup> )	-
<b>Equipe Bukavu et autres personnes</b>		
34. Monique Nkongolo Kabanga	Coordonnateur provincial	CATSR
35. Léon Lomongo Abuki	TSR, chargé du programme	CATSR
36. Prince Mukwandume	TSR, secrétaire adjoint	CATSR
37. Irengé Lunjwire Pascal	TSR	CATSR
38. Kwaisa Mulumba	Directeur du centre de transit	Bureau tout le volontariat au service de l'enfance et de la santé BVS

39. Moïse Lukeka	Chef Bureau urbain de la ville de Bukavu	DIVAS
40. Espérance Lagrisi Balisema	Famille d'un enfant	-
41. Emmanuel Zihindula	Famille d'un enfant	-
42. Freddy Claude Masera	Famille d'un enfant	-
18 ESDR	10 filles	18 garçons